

6211-24-047

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
 M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN
DANS LA MRC DU HAUT-RICHELIEU PAR VENTERRE NRG INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 5 avril 2011 à 19 h
Centre Paulinoix
959, rue Principale
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 5 AVRIL 2011

MOT DU PRÉSIDENT	1
-------------------------------	---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme JOANE McDERMOTT	2
MM HEINZ ET OLIVIER KEACH.....	7
Mme NINA PIERPONT	9
Mme CÉLINE COTTE	24
Mme LISE TROTTIER	25
M. GAÉTAN FORTIN	26
M. GILLES POTVIN	27
Mme CHRISTIANE MADISON	30
M. JEAN-LOUIS FLEURY	34
Mme GHISLAINE ARNAUDIÈS.....	43
Mme CHRISTINE MADISON	45
Mme DIANE PAQUETTE.....	50
M. ANDRÉ TREMBLAY	52
M. JEAN-LOUIS TINANT	58
M. DANIEL REID.....	59
Mme JEANNINE PINARD	66
M. JEAN SIOUVILLE	67

PÉRIODE DE RECTIFICATION

Mme FRANCE ST-ONGE.....	68
-------------------------	----

DISCOURS DE FERMETURE	69
------------------------------------	----

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parc éolien de Saint-Valentin par Venterre NRG inc.

10 Je m'appelle Pierre André, je préside cette commission d'enquête et je suis accompagné du commissaire Jean-François Longpré. J'en profite également pour souhaiter la bienvenue aux internautes. Comme vous le savez, nous sommes en webdiffusion, toutes les séances, c'est-à-dire jusqu'à jeudi en fin d'après-midi.

15 Nous allons donc poursuivre les présentations des mémoires par les participants. Je vous rappelle la consigne. Le temps imparti est de dix minutes, sauf exception déterminée avec la commission. Je vous expliquerai la raison de cette exception un peu plus tard dans la soirée. C'est dix minutes. Au terme de dix minutes, en général, les gens voient que je leur fais signe que le temps est pratiquement écoulé et on essaie, la commission, d'avoir quelques échanges.

20 Les échanges ne surviennent pas toujours. Les échanges surviennent lorsque dans le mémoire, il semble y avoir des imprécisions ou des informations complémentaires dont nous avons besoin, la commission. C'est à ce moment-là qu'on vous questionne. Si on ne vous questionne pas, ne jugez pas que votre mémoire n'a pas été lu ou qu'il n'est pas intéressant. C'est juste que votre exposé était clair et pertinent et nous n'avions pas de question autre à vous adresser. Donc je rappelle, il est important de respecter ces dix minutes.

30 En fin de séance, toute personne qui détient une information précise qui aurait été dite pendant l'audience et qui aurait été plus ou moins précise, en fait, demanderait une rectification, peut se référer à un droit ou demander un droit de rectification. Ce droit-là, pour le demander, vous devez aller à la table à l'arrière voir madame Olivier et signer un registre et indiquer à madame Olivier l'objet de la rectification. Je réitère que la rectification n'est pas une opinion différente ou une opinion divergente. C'est la correction d'un fait. Un nombre, un chiffre, quelque chose qui mérite d'être corrigé.

35 Puis j'ai donné hier soir l'exemple : la taille de cette salle. Si quelqu'un dit : « Cette salle contient 150 personnes » et dans les faits, elle en contient 300, c'est une bonne raison pour faire la correction.

40 J'aimerais vous rappeler également que dans cette salle, tout le monde est bienvenue. Que les personnes soient en faveur du projet, contre le projet ou même s'ils

45 n'ont pas d'opinion arrêtée. Il est donc important, afin de maintenir un climat serein, de respecter un certain nombre de consignes. Et ces consignes, elles sont simples. Je vous demanderais de ne pas manifester d'approbation ou de désapprobation, de ne pas tenir ou avoir d'attitude méprisante ou de tenir des propos diffamatoires. Ces éléments ne seront pas tolérés dans la salle. Vous commencez à avoir l'expérience de cette deuxième partie, puisque nous en sommes à la troisième séance.

50 Enfin, si vous êtes muni d'un téléphone cellulaire et qu'il n'est pas éteint, j'apprécierais beaucoup que vous l'éteigniez maintenant afin de ne pas déranger les participants.

55 Je vais donc maintenant appeler le premier intervenant pour ce soir, madame Joane McDermott, s'il vous plaît.

UN INTERVENANT DANS LA SALLE :

(Inaudible).

60 **LE PRÉSIDENT :**

65 Nous ne sommes pas dans une structure de ce genre de question. Il n'y a pas de question sur la marche à suivre. Vous pouvez, si vous avez un point particulier, vérifier à l'arrière avec la table de la commission; ils pourront vous expliquer la démarche, si vous avez besoin. Madame McDermott.

Mme JOANE McDERMOTT :

70 Bonsoir! Je suis de Saint-Bernard-de-Lacolle. Ce soir, je vais surtout parler de la partie qui traite de la démocratie dans mon mémoire. Alors, c'est comme Québécoise que je vais parler. Je suis consternée de voir la façon dont notre gouvernement gère ses politiques énergétiques. Je ne reviendrai pas ce soir sur le coût de revient exorbitant de l'énergie éolienne, mais je tiens à souligner que c'est encore le petit contribuable qui devra compenser le manque à gagner d'une énergie achetée à fort prix à des promoteurs étrangers qui feront leur profit pendant qu'on épongera le déficit à l'ombre stroboscopique des pales.

80 Messieurs Charest et Arcand, madame Normandeau nous assurent, main sur le cœur, qu'il n'y aura pas de projet où les populations n'en veulent pas. Pendant ce temps, les projets ne cessent de se multiplier malgré l'opposition et la détresse de populations submergées, bafouées dans leur droit à la démocratie.

85 D'ailleurs, à ce niveau, lorsque ce gouvernement oblige, musèle et bâillonne les municipalités, les obligeant à recevoir les promoteurs comme des rois, les engageant à promouvoir des projets dont ils ne veulent pas, peut-on parler de démocratie?

90 Est-ce normal qu'un promoteur installe son bureau au conseil municipal pendant des mois et que sa population n'arrive pas à se faire entendre par ce même conseil? Lorsque j'ai vu la page entière de publicité de TransAlta, compagnie d'Alberta, propriétaire entre autres de centrales thermiques au charbon au Texas, donc en quête de crédit carbone, qui invite la population à venir les rencontrer à leur bureau dont l'adresse est celle du conseil municipal de Saint-Valentin, je trouve qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond et qui est profondément injuste et révoltant. Je trouve ça indécent.

95 Ce gouvernement ne se contente d'ailleurs pas de museler et d'entraver les conseils municipaux, il va beaucoup plus loin. Tous les ministères et instances gouvernementales sont tenus de faire passer cette politique énergétique chaotique et anarchique avant l'objet de leur propre mission. Que ce soit la CPTAQ ou le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère du Développement durable et de l'environnement, le MAMROT, le ministère de l'Agriculture ou du Tourisme, la Régie de l'énergie ou les MRC, tous ces ministères et instances gouvernementales ont une mission : que ce soit la protection du territoire agricole, la conservation des ressources naturelles, la protection de l'environnement et des écosystèmes, de nous assurer un environnement sain ou d'améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens, tous trahissent leur mission.

100
105 En complet désaccord avec leur mandat, ils obéissent aux intimations et directives despotiques émanant du politique. Ceci afin de complaire au lobby trop puissant de l'éolien. Ils perdent ainsi toute crédibilité auprès d'une population de plus en plus lucide, critique et révoltée d'être à ce point ignorée et méprisée.

110
115 Parlons-en de politique. Notre gouvernement se dit fier d'être une des rares entités politiques dans le monde à s'être dotée d'une politique énergétique et d'une *Loi sur le développement durable*. Cette loi, soutenue par 16 principes, est censée engager le gouvernement à assurer l'évaluation transparente des résultats atteints. Ce sont là, en effet, de fort louables intentions, à condition de les respecter.

120 Lorsqu'on regarde la façon dont est mené le dossier du gaz de schiste ou de la filière éolienne, qu'en reste-t-il de cette loi quand, dans la pratique, chacun des 16 principes la soutenant sont ignorés, voire violés par l'un ou l'autre des différents acteurs dans ces dossiers.

Je ne reprendrai pas ce soir les 16 principes, je l'ai fait dans mon mémoire. Mais je peux vous affirmer que dans notre dossier, il n'y en a aucun de respecté. Ça veut dire quoi

125 quand celui qui fait les lois est le premier à les violer? Je crois que ça veut dire : « Faites ce que je dis, pas ce que je fais. »

130 Hier, Monsieur Longpré, vous demandiez ce que voulait dire la loi du silence. Je pense que ça veut dire entre autres qu'une fois qu'un propriétaire de terrain a signé un protocole d'entente avec le promoteur et qu'il a reçu un certain montant, il s'engage à ne pas divulguer toute information contenue dans ces contrats. Il s'engage à ne pas se plaindre s'il survenait quelque problème que ce soit.

135 Au Massif du Sud, nous avons rencontré des Ontariennes qui ont signé ce genre de contrat. Elles ont reçu des montants d'argent contre leur silence. Sauf qu'aujourd'hui, une de ces propriétaires se retrouve avec de sérieux problèmes de santé et n'arrive pas à vendre sa propriété, pas plus que l'autre dame, d'ailleurs. Elles ont accepté de parler au Québec, mais sont dans l'impossibilité de le faire en Ontario, sous peine de poursuite. C'est entre autres ça, la loi du silence.

140 La loi du silence, ce sont aussi toutes les tractations qui se font en cachette, les ententes secrètes entre promoteur, membres de conseils municipaux et propriétaires dont, quelquefois, certains osent quand même parler, mais sous couvert d'anonymat.

145 J'aimerais aussi parler d'un rapport d'une commission d'enquête de Haute-Corse que j'ai étudié. C'est un peu l'équivalent de notre BAPE ici. Tout ce qu'il contient, ce qu'il décrit est identique à ce qui se passe ici. La situation est la même sur la planète entière.

150 On y parle entre autres de l'étude d'impact en disant qu'elle est imprécise, qu'elle présente des insuffisances, des non-dits. On y retrouve des photomontages qui ne reflètent pas la réalité. Sur le fond, on dit que sont absents du dossier des éléments techniques importants, les aspects financiers, les aspects environnementaux, réglementaires. Ne sont pas inclus non plus, comme ici, les pylônes et lignes à haute tension. Les nappes phréatiques, on n'en parle pas. On y dénonce ou on y propose l'absence de consultation et de concertation, comme ici. La nécessité d'une réflexion globale sur la politique énergétique, ce qui ne se fait toujours pas ici. La défiguration du paysage, la diminution de la valeur foncière des propriétés. Les dépôts de garantie pour le démantèlement ne sont pas précisés dans l'étude. Et je pourrais continuer comme ça longtemps.

160 Évidemment, la commission n'a pas recommandé ce projet éolien pour la commune de Patrimonio en 2004, mais les promoteurs sont très patients. Il y a beaucoup de dollars verts à faire. Donc, le parc éolien de Patrimonio est entré en service en juin 2007 malgré le fait que cette commission recommandait que ça ne soit pas fait. Ce n'est qu'un début. Les lobbys de l'éolien sont très puissants à l'échelle de la planète.

165 Monsieur le président, Monsieur le commissaire, pouvez-vous nous dire que vous croyez avoir un quelconque pouvoir d'influence morale face à ces lobbys et face à l'aveuglement de notre gouvernement? Croyez-vous vraiment pouvoir leur faire entendre raison? Croyez-vous réellement que cet exercice populaire où chacun y met toute sa ferveur peut avoir une quelconque influence sur ce qui nous semble tout joué d'avance?

170 J'aimerais que vous nous disiez sincèrement oui. Mais si je regarde les résultats donnés depuis 1997, début des rapports du BAPE sur l'éolien au Québec, si je regarde la liste très partielle d'avis, de constats et de commentaires, sinon de recommandations données par les commissaires depuis cette date et qui n'ont pas été respectées par nos décideurs, j'ai bien peur que nous perdions un peu notre temps ici.

175 Que ce soit en Gaspésie en 97, à Murdochville en 2004, à Baie-des-Sables en 2005, Rivière-du-Loup 2006 et ça pourrait continuer à Matane en 2006 – dossier que vous devez bien connaître, Monsieur le président – à Carleton-sur-Mer, à Gros-Morne ou à la MRC de l'Érable en 2010, bien peu des avis que vous avez faits furent respectés par notre gouvernement, lui qui a le dernier mot.

180 Nous sommes en 2011. Quels sont les résultats de toutes ces consultations? Même si avisés en 96 de ne pas installer de centrale éolienne en milieu habité, on ne peut que constater que c'est toujours le cas. Même si avisés dans presque tous les rapports d'exiger un fonds de démantèlement dès la mise en service des centrales, le gouvernement continue de le demander à partir de la onzième année d'exploitation.

185 Les études d'impact sont toujours très incomplètes, étant faites par les promoteurs. Les études d'impact n'incluent toujours pas les pylônes et lignes à haute tension dans une seule et même procédure d'évaluation environnementale, même si vous-même, Monsieur le président, et d'autres ont suggéré que ça soit fait à plusieurs reprises.

190 Les nombreuses études suggérées au fil des ans sur l'impact, sur la revente des propriétés, sur les infrasons et les basses fréquences, sur les limites de la capacité d'intégration de la filière au réseau électrique québécois, sur les effets cumulatifs de tous ces projets sur l'avifaune et les chiroptères et j'en passe, aucune de ces études n'est complétée ou même amorcée à ce jour.

195 À Rivière-du-Loup, on suggérait que le projet ne soit pas réalisé, même dans sa dernière version. Il a été réalisé. À chacun de ses rapports, la commission relève le peu ou carrément l'absence de consultation et de concertation faites auprès des populations concernées. Et rien n'a changé. La population est toujours exclue et ignorée et n'intervient qu'au moment où tout est conclu. Comme ça se passe ici.

210 Plusieurs suivis environnementaux ont été suggérés. Quels en sont les résultats concrets? On continue d'implanter des centrales industrielles éoliennes sur les meilleures terres agricoles du Québec. Les distances séparatrices ne tiennent toujours pas compte des dernières recherches en matière de santé et ne respectent en aucun cas le simple principe de précaution.

215 L'accès à l'information n'est toujours pas respecté. Les contrats signés en cachette ne sont jamais présentés ouvertement aux municipalités et à la population avant tout début de démarchage. La teneur des projets, leur emplacement, leur importance et leurs projections pour le futur sont toujours tenus secrets. D'ailleurs, il n'y a qu'à voir la difficulté qu'éprouve le BAPE à recevoir les documents et réponses demandés pendant ces audiences, et ce, autant auprès des promoteurs qu'auprès de toutes les instances gouvernementales.

220 Dans le cas du projet éolien de Saint-Valentin, il est clair qu'il est relié au projet de Saint-Cyprien, ne serait-ce que par les lignes à haute tension et leurs pylônes. On ne peut que constater le silence à ce sujet, et ce, malgré les mises en garde répétées du BAPE sur le développement à la pièce.

225 Il n'y a toujours pas eu d'harmonisation des réglementations entre les différentes MRC, malgré la création d'un comité pour ça. Il n'y a toujours pas eu d'examen global des enjeux communs à l'ensemble des projets. Il n'y a toujours pas eu de larges consultations, ni de larges réflexions sur ce développement anarchique.

230 Monsieur le président, Monsieur le commissaire, sans acceptabilité sociale, si ce projet va de l'avant, comment pourrions-nous continuer à croire en nos gouvernements et en ses instances?

235 Je termine avec cette citation : « *Si le citoyen se sent dépossédé de sa démocratie, c'est qu'il l'est.* »

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

240 **Mme JOANE McDERMOTT :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

245 S'il vous plaît. Donc, vous comprendrez que je vous rappelle la règle de non-manifestation. Merci, madame McDermott. J'invite maintenant monsieur Heinz et Olivier Kaech, s'il vous plaît. Monsieur Kaech, bonsoir!

M. HEINZ KAECH :

250 Monsieur le président et membres de la commission, c'est avec plaisir que je présente aujourd'hui mon mémoire au BAPE concernant le projet de parc éolien de Saint-Valentin. Je suis d'origine suisse. Je suis ici depuis 1975. À l'époque, je suis devenu propriétaire avec mon père, en association avec mon père. Nous avons quitté l'Europe parce que nous n'étions pas capables d'acheter une terre là-bas. Mon père était locataire.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

260 **Début de la phrase à la page 1 : « L'agriculture et ce qui en est proche... »**

Fin de la phrase à la page 2 : « (...) problèmes de santé possibles. »

J'en ai assez visité pour avoir vu que – pas avoir entendu de bruit, même très proche des éoliennes.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Le changement de paysage amené... »

Fin de la phrase à la page 3 : « (...) sur la productivité de notre ferme. »

270 Et, ensuite, je fournis les photos pour montrer ces chemins dont je parle et on le voit très bien, surtout l'automne passé, avec l'humidité qu'on avait et puis les traces qu'on faisait, les largeurs qu'on massacrait pour sortir notre récolte, qu'on était obligé de se tasser tout le temps plus loin dans le champ, parce que les traces se creusaient à mesure qu'on passait avec nos récoltes.

275 Et puis, on a une belle vue aérienne d'une section d'un champ qui est noir foncé, à la page 6. C'est un trou qui est très humide, puis c'est drette au bout du chemin qu'ils vont nous construire, où c'est que la terre, le top soil du chemin actuel va être poussé dans ce trou-là pour rehausser, ôter la baissière qui était là. Ce qui va nous aider à augmenter la productivité de cette parcelle-là.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

285 **Début de la phrase à la page 7 : « Le projet tel qu'il est actuellement... »**
Fin du mémoire.

290 Et puis, le plan de terre que j'ai soumis avec, montre l'ancienne allée qui coupait toute
la pièce en deux sur la largeur, sur une longueur de 12 arpents. Et aujourd'hui, avec le
295 chemin qu'ils vont nous construire pour l'implantation d'une des éoliennes, on va avoir juste
un chemin de 6 arpents de long. Et avec une place autour de l'éolienne où c'est qu'on va
pouvoir charger nos voyages de récolte. Et puis ça va être bien centralisé dans la grosse
parcelle qui fait à peu près dans les 80 hectares.

295 Là-dessus, je vous remercie pour m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Kaech. Monsieur Longpré.

300 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire**

305 Monsieur Kaech, vous mentionnez dans votre mémoire que vous voulez vous assurer que les
suivis prévus au niveau agricole pour la remise en état des terrains après les travaux, vous voyez un
suivi sur combien d'années?

M. HEINZ KEACH :

310 Ça va dépendre dans quelles conditions qu'on va pouvoir travailler. Si on peut étendre ces
terres d'excavation et puis le top soil pendant les mois d'hiver sur la gelée, ça ne sera pas très long.
On ne fera pas gros de compactage. Mettons qu'on peut la charrier dans ces bas-fonds pendant les
mois d'hiver sur la gelée, on fera aucune compaction.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

315 O.K. Et si Olivier, votre fils, ne prenait pas la relève de votre ferme, est-ce que vous auriez
signé pareil l'entente pour avoir une éolienne chez vous?

M. HEINZ KEACH :

320 Oui, certainement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

325 Oui?

M. HEINZ KEACH :

Mais ça, ça fait longtemps qu'il était rendu actionnaire là-dedans parce que mon père s'est retiré en 94 et puis c'est mon fils qui avait acheté ses actions.

330

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Merci.

335

M. HEINZ KEACH :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

340

Merci, Monsieur Kaech. J'invite maintenant la docteure Nina Pierpont, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame!

Mme NINA PIERPONT :

345

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

350

Donc, je crois que vous allez vous adresser à la commission en anglais?

M. DUFF, interprète :

Oui, bien sûr.

355

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, je comprends également que vous ne comprenez pas le français. Donc est-ce qu'il vous sera possible de lui traduire mes questions? Ça m'évitera de les dire en français et en anglais, à répétition.

360

M. DUFF, interprète :

Très bien.

365

LE PRÉSIDENT :

370 Donc, comme nous avons convenu avec madame Pierpont – pour ceux qui ne connaîtraient pas madame Pierpont, elle est celle qui a mis en évidence le syndrome éolien. Et compte tenu de cette situation, à la demande de citoyens, nous avons convenu de lui laisser dix minutes de présentation en anglais et qu'il y aurait la traduction simultanée pour la même durée. Donc, la présentation totale sera, avec les questions des commissaires, possiblement de 25 minutes.

375 Donc, ça veut dire, vous avez dix minutes, you have ten minutes et dix minutes pour la traduction. And then, we will exchange, et ensuite, on échangera sur votre présentation. Ça va?

Mme NINA PIERPONT :

380 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Do you have a PowerPoint presentation or anything?

Mme NINA PIERPONT :

385 My name is Nina Pierpont, I am a paediatrician in New York State, and your neighbour.

M. DUFF, interprète :

390 Je m'appelle Nina Pierpont et je suis médecin dans l'État du Vermont.

Mme NINA PIERPONT :

395 My MD is from Johns Hopkins University, I have a PhD in Ecology and Population Biology from Princeton University, and a Bachelor's degree in Biology from Yale University. I am a Board certified paediatrician and a Fellow of the American Academy of Paediatrics. I practise paediatrics and behavioural medicine in Malone, New York.

400 I am the author of the book *Wind Turbine Syndrome: A Report on a Natural Experiment* published in November 2009. And thank you for inviting me to testify today.

M. DUFF, interprète :

405 Bonjour! Je m'appelle Nina Pierpont. J'ai reçu mon diplôme en médecine de l'Université Johns
Hopkins. J'ai un doctorat en écologie et en biologie des populations de l'Université Princeton et un
baccalauréat en biologie de l'Université Yale. Je suis certifiée comme pédiatre et je suis membre de
410 *l'American Academy of Paediatrics*. Je pratique la pédiatrie et la médecine du comportement à
Malone, New York. Je suis auteure du livre *Wind Turbine Syndrome : a Report on a Natural
Experiment* ou *Syndrome éolien, rapport sur une expérience naturelle*, publié en novembre 2009.

Merci de m'avoir invitée ici, aujourd'hui.

415 **Mme NINA PIERPONT :**

Wind Turbine Syndrome is a uniform collection of signs and symptoms experienced by a
significant proportion of people living near large wind turbines. The symptoms include sleeplessness,
headaches, nausea, dizziness, tinnitus, ear pressure and pain, high pressure and pain, episodes of
420 panic and alarm awakening people from sleep with physical symptoms of an adrenaline surge, like a
pounding heart, the feeling they can't breathe, and hyper alertness that keeps them from going back to
sleep. Further symptoms are frequent nighttime urination and also in children bedwetting and
problems with thinking and performance in both adults and children that include difficulty of reading,
loss of short-term memory and concentration and deficits in spatial memory and problem solving.

425 **M. DUFF, interprète :**

Le syndrome éolien représente une suite unique de symptômes et d'autres signes que subit
une proportion importante des personnes qui demeurent près de grands éoliennes. Les symptômes
430 comprennent un manque de sommeil, difficulté de dormir, maux de tête, nausées, étourdissements,
acouphènes, pression à l'intérieur de l'oreille et douleur de l'oreille, pression à l'intérieur des yeux
accompagnée de douleurs, des épisodes donc de panique et d'anxiété, ce qui fait en sorte que les
gens se réveillent en ayant des symptômes physiques d'un surplus d'adrénaline, des palpitations du
cœur, des sensations de ne pas pouvoir respirer et une situation où ils sont très alertes, ce qui les
435 empêche de se rendormir. Le fait d'uriner souvent la nuit et, chez les enfants, de mouiller leur lit, des
problèmes à réfléchir et à accomplir des tâches, y compris de la difficulté à la lecture, perte de
mémoire de court terme et de la concentration et des déficits de la mémoire spatiale et l'impossibilité
de résoudre des problèmes.

440 **Mme NINA PIERPONT :**

The signs or physical findings include elevated blood pressure – this has been documented by Dr. Sarah Laurie in Australia.

445 **M. DUFF, interprète :**

Ces signes et constats physiques comprennent la pression sanguine élevée, ce qui a été documenté par Dre Sarah Laurie en Australie.

450 **Mme NINA PIERPONT :**

This collection of symptoms, including the cognitive problems, is well-known to ear, nose, and throat doctors who specialize in inner ear balance problems. It is also well-known to physicists who have worked with low-frequency noise and infrasound in military, naval and space program settings.

455 **M. DUFF, interprète :**

460 Cet ensemble de symptômes, y compris les problèmes cognitifs, est bien connu auprès des médecins d'otorhinolaryngologie qui sont spécialisés en ce qui concerne l'oreille interne et les problèmes d'équilibre et c'est également bien connu aux médecins ou aux physiciens qui ont travaillé dans le domaine du bruit de basses fréquences et de l'infra-son dans des contextes militaire, naval et d'exploration spatiale.

465 **Mme NINA PIERPONT :**

470 The association of environmental noise with learning problems in children and with blood pressure elevation and increased cardiovascular risk is well-known to many scientists who have studied the effects of noise in large European epidemiologic studies. These associations are well-known to the World Health Organization, which has published extensive guidance on community noise and night noise in the last 12 years.

475 Recently, the World Health Organization published a study titled: *Burden of Disease from Environmental Noise, Quantification of Healthy Life Years Lost in Europe* with regard to traffic, airport, rail and industrial noise.

I was interested to see that among the 69 scientists who produced this report, 10 were from Quebec. There were only 5 from the entire United States and none from English Canada. You have particular strength and interest in the field of community noise, here, in Quebec.

M. DUFF, interprète :

Alors, le fait que le bruit environnemental soit associé à des problèmes d'apprentissage chez les enfants et associé à une pression sanguine élevée et une augmentation du risque cardiovasculaire est bien connu par plusieurs scientifiques qui ont étudié les effets du bruit dans des études importantes d'épidémiologie en Europe. Ces associations, ces liens sont bien connus par l'Organisation mondiale de la santé qui a publié beaucoup de documentation sur la manière de baliser le bruit dans la collectivité et le bruit de nuit, au cours des douze dernières années.

Récemment, l'OMS a publié une étude intitulée : *Fardeau de la maladie reliée au bruit environnemental : quantification de perte de vie en bonne santé en Europe*, dans le domaine du bruit de la circulation, des aéroports, des chemins de fer et des industries.

J'étais intéressée de constater que parmi les 69 scientifiques qui ont contribué à ce rapport, 10 venaient du Québec. Il n'y avait que 5 de l'ensemble des États-Unis et aucun du Canada anglais. Vous êtes très dotés en expertise et en intérêt dans le domaine du bruit communautaire ici, au Québec.

Mme NINA PIERPONT :

Though, this and other studies of the health effects of noise do not specify low-frequency noise, the low frequencies are an important but unmeasured part of each of these noise sources. Think of the deep mumble of airplanes or of heavy trucks. The low frequencies are unmeasured because community noise studies all use A-weighted measures of noise loudness which filter all the low frequencies.

M. DUFF, interprète :

Par le biais de cette étude et d'autres études sur l'effet du bruit sur la santé, on ne précise pas les bruits de basses fréquences. Toutefois, les basses fréquences sont importantes, mais c'est une partie non mesurée de l'ensemble de ces sources de bruit. Pensez au grondement qu'on entend venant des avions ou de camions lourds. Les basses fréquences ne sont pas mesurées puisque les études sur le bruit communautaire utilisent toutes les mesures de pondération A du bruit, ce qui élimine ou ne tient pas compte donc des basses fréquences.

Mme NINA PIERPONT :

In wind turbine noise, the audible component is quieter. And the low frequency or infrasonic components make up more of the noise. The sound at both higher and infrasonic frequencies pulsates or beats, which increases its disturbing quality. This is called "amplitude modulation". It applies to both

520 the audible and the infrasound components of wind turbine noise, as Richard James, a Noise Engineer in the U.S., has discovered.

M. DUFF, interprète :

525 Dans le bruit des éoliennes, la composante audible est moins forte et les sons de basses fréquences ou infrasons sont des éléments qui comptent pour une plus grande partie du bruit. Le son, à la fois plus aigu et hautes fréquences d'infrason créent une pulsation ou des battements, ce qui augmente sa qualité de dérangement. Cela s'appelle « la modulation de l'amplitude ». Cela s'applique à la fois aux éléments audibles et à l'infrason dans le bruit des éoliennes ou reliés au syndrome des
530 éoliennes, comme Richard James, un ingénieur du bruit aux États-Unis, en a fait la découverte.

Mme NINA PIERPONT :

535 Wind turbine noise is much more disturbing at low A-weighted noise levels than other types of community noise. As documented by Dr. Eja Pederson in Sweden, using her own studies of wind turbines and published results on other noise sources, she shows in her 2004 paper that 15% of the population is highly annoyed at the noise from trains at 70 decibels A-weighted; 15% is highly annoyed at the noise from road traffic at 63 decibels A-weighted; at the noise from airplanes at 57% decibels A-weighted; and at the noise from wind turbines at 38 decibels A-weighted.

540 So 15% of the population is highly annoyed at the noise from wind turbine at 38 decibels, which is considered to be quite a quiet level of noise equivalent to what you might find in a quiet room. That's because – well, there are several potential reasons why wind turbine noise is so much more disturbing than other types of community noise.

545 One is that it is continuous and often louder at night. Another is that it is pulsatile. A third is that these A-weighted noise measurements filter out the significant low frequency or infrasonic component of the noise.

550 **M. DUFF, interprète :**

Le bruit venant des éoliennes est beaucoup plus dérangent à des niveaux de bruit plus faibles en pondération A que les autres types de bruit dans la collectivité, ce qui a été documenté par le Dre Eja Pedersen en Suède.

555 En utilisant ses propres études des éoliennes et la recherche qui a été publiée sur d'autres sources de bruit, elle démontre, dans son texte de 2004, que 15 % de la population est hautement dérangée par le bruit venant des trains à 70 décibels, pondération A; est dérangée par le bruit de la circulation routière à 63 décibels, pondération A; ainsi que par le bruit venant des avions, à

560 57 décibels, pondération A, alors qu'ils sont dérangés par le bruit des éoliennes à 38 décibels, pondération A.

565 Il y a plusieurs raisons possibles pour lesquelles le bruit venant des éoliennes est autant plus dérangeant que de toutes autres sortes de bruit dans la collectivité. Une de ces raisons, c'est que ce bruit est de nature continue et souvent plus fort la nuit. Une autre raison, c'est la nature des pulsations; une troisième, c'est que ces mesures de pondération A du bruit ne tiennent pas compte des basses fréquences ou de l'infrason, ce qui est un élément significatif de ce bruit.

570 **Mme NINA PIERPONT :**

This filtering out of the low frequency components is justified by the assumption based on 80 year-old research that if you cannot hear a sound, then it is too weak to have any other physiologic effect on the body.

575 However, experimental studies in the United States and elsewhere are producing new evidence on physiological effects of infrasound and low-frequency noise on the inner ear, showing that infrasound is actually registered by the cochlea. Signals are sent from the cochlea to the brain in response to infrasound, but the actual hearing of these frequencies is suppressed by the mechanisms of the inner ear. This research by Dr. Alec Salt at the Washington University School of Medicine and
580 others has up-ended the 80 year-old assumption to which the wind industry clings like a barnacle in denying the health effects of living close to wind turbines.

M. DUFF, interprète :

585 Cette filtration est justifiée par la supposition qui vient d'une recherche vieille de 80 ans, à l'effet que si on ne peut pas entendre un bruit, donc ce bruit est trop faible pour avoir tout autre impact physiologique sur le corps.

590 Toutefois, des études expérimentales aux États-Unis et ailleurs produisent de nouvelles preuves sur les impacts physiologiques de l'infrason et des sons de basses fréquences sur l'oreille interne et démontrent que l'infrason est effectivement capté par la cochlée. Les signaux sont envoyés de la cochlée au cerveau en réponse à l'infrason, mais le fait d'entendre ces signaux est supprimé. Cette recherche menée par le Dr Alec Salt, à l'Université de Washington, à l'école de médecine, et par d'autres, a renversé une hypothèse vieille de 80 ans et à laquelle l'industrie éolienne s'accroche
595 très durement, en niant les impacts de la santé, qui touchent les personnes qui demeurent près des éoliennes.

Mme NINA PIERPONT :

600 Not everyone who lives near wind turbines is affected. My study focused specifically on the question of who is affected and who is not affected or less affected while living close to wind turbines, based on age and risk factors in the medical history.

605 The risk factors for being affected by – affected with the symptoms include having a migraine disorder. Migraine disorder is not only headaches but includes a range of other neurologic phenomena, including a range of sensory sensitivities to light, sound and balance disturbances. From, in North American and European populations, 12% of people have migraine disorder. It is highly heritable that includes 18% of females and 6% of males. So in my study comparing people who were more and less affected in the families that had at least one severely affected member migraine was a risk factor statistically significant.

610 A second risk factor was motion sensitivity or the tendency to become carsick or seasick in those situations. Motion sensitivity was highly correlated, significantly, statistically, with the type of symptom in which people would awaken at night with the feeling of vibration or motion in their chest, in a panic, their heart beating fast in a hyper alert state. So basically a fight-or-flight adrenaline type response. So these people who awoke like this had never had panic attacks in their lives. There was no correlation with mental health disorders, and there was this highly significant correlation with pre-existing motion sensitivity.

620 **M. DUFF, interprète :**

Ce n'est pas tout le monde qui est touché. Mon étude a mis l'accent surtout sur la question de qui est touché et qui n'est pas touché, s'il demeure près des éoliennes, selon des éléments d'âge et des facteurs de risque dans leur histoire médicale.

625 Les éléments de risque comprennent à la fois les troubles de migraine, les maux de tête et un certain nombre d'autres phénomènes neurologiques. 12 % de la population, dont 18 % des femelles et 9 % des mâles sont touchés par les migraines. Les personnes dans cette étude ont été touchées plus ou moins, mais les migraines représentent un facteur de risque et il y a des gens qui se lèvent la nuit avec une sensation de mal de mer ou une sensation dans le thorax qui a une corrélation importante, et une sensation de mouvement.

630 De plus, il y a une réponse d'adrénaline. Alors, ces personnes n'avaient jamais eu ce genre de symptôme avant. Il n'y avait pas de corrélation à des troubles de santé mentale et il n'y avait pas de sensibilité à la motion préalable.

Mme NINA PIERPONT :

640 The third risk factor in terms of past medical history was pre-existing damage to the inner ear from previous industrial noise exposure or from chemotherapy. These people were particularly prone to having tinnitus.

M. DUFF, interprète :

645 Un autre élément de risque, c'était les personnes qui avaient des dégâts à l'oreille interne à cause d'expositions préalables aux bruits industriels ou de la chimiothérapie et ces personnes-là avaient une tendance à être touchées par l'acouphène.

Mme NINA PIERPONT :

650 In terms of age, I chose people, I chose families where there was at least one highly-affected person in each family and I ended up with an age distribution bias towards people in their 50s. And that makes sense in terms of vestibular disturbance and balance problems as those tend to become more pronounce with age. So I would say tentatively here that older age is a risk factor for being affected as well.

M. DUFF, interprète :

660 Alors, concernant l'âge, j'ai choisi des familles dans lesquelles au moins une personne était touchée par ce syndrome. Et la tendance de l'âge était un âge moyen d'environ dans la cinquantaine, ce qui est logique, puisque les gens dans cette catégorie d'âge ont plus tendance à avoir des troubles vestibulaires et des problèmes d'équilibre. Alors, on peut dire que plus on avance en âge, plus on a tendance à être touché par ce syndrome.

Mme NINA PIERPONT :

665 Young children are also affected. The least affected age group appears to be late teens through thirties in the absence of other risk factors.

M. DUFF, interprète :

670 De jeunes enfants sont également touchés. Les gens les moins touchés semblent être les personnes âgées de 18 à 30 ans, à moins qu'il n'y ait d'autres facteurs de risque.

675

Mme NINA PIERPONT :

Even based only on the population prevalence of migraine disorder without factoring age or any other risk factors, out of the population of about 2,900 people living within 2 kilometers of the proposed St. Valentin wind installation, you could expect about 350 affected people.

680

My recommendations based on my study and others' recommendations in Europe is that the setback should be approximately or a minimum of 2 kilometers in our moist rolling northern atmosphere environments for turbines up to about 2 megawatts. In my study there were highly affected people who had to move out of their homes at 1 kilometer and 1.5 kilometer. For larger turbines, longer setbacks will be needed, and that's my recommendation.

685

Thank you.

690

M. DUFF, interprète :

Alors, selon le risque de prévalence des migraines dans la population, mais sans tenir compte de l'âge de la population ou des autres facteurs de risque, sur une population d'environ 2900 personnes dans la région qui seront touchées par les éoliennes du projet de Saint-Valentin, on peut s'attendre à ce qu'environ 350 personnes soient touchées par ce syndrome.

695

Donc, ma recommandation est à l'effet qu'on devrait avoir une distance, entre une résidence et une éolienne, d'au moins 2 kilomètres dans notre environnement humide et vallonneux nordique, et ce, pour des éoliennes jusqu'à 2 mégawatts. Pour de plus grandes éoliennes, il faudrait augmenter la distance. Alors, voilà, ce sont mes recommandations.

700

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Pierpont, pour votre présentation. J'aurais quelques questions à vous adresser. J'aimerais savoir, vous parlez d'une prévalence possible de 350 personnes touchées pour le projet de Saint-Valentin. Comment êtes-vous arrivée à cette évaluation?

705

Mme NINA PIERPONT :

All I did was take the number of 2,900, provided to me by a town official in the region, of people living within 2 kilometers of the specific proposed turbines and I multiplied that by 12%, which is the population prevalence of migraine disorder by itself.

710

I also had the occasion to do a rough prevalence estimate with affected people living near the Waubra Wind Farm in Australia. There, there were people at that point identified out to 3.5 kilometers

715 as being affected. So, with some residents of the area, we simply counted the numbers of households
in the area and the number of households affected and that percentage was 14%.

M. DUFF, interprète :

720 J'ai pris le nombre de 2900 personnes, que j'ai reçu d'un dirigeant de la ville, comme étant le
nombre de personnes qui demeurent dans un rayon de 2 kilomètres des éoliennes proposées, et j'ai
multiplié par 12 %, ce qui représente la proportion de la population touchée par les troubles de
migraine en soi.

725 De plus, j'ai pris une estimation approximative concernant les personnes qui demeurent près
des projets éoliens à Waubra en Australie et, là-bas, il y a des personnes qui sont touchées jusqu'à un
rayon de 3.5 kilomètres des éoliennes. Alors, j'ai compté le nombre de ménages dans ce secteur et
j'ai multiplié le nombre par 14 %.

730 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que dans le cadre du projet en Australie dont vous parlez, est-ce qu'il y a eu une
vérification du syndrome chez ces personnes pour valider cette estimation?

735 **Mme NINA PIERPONT :**

No. But this is work that is ongoing now by Dr. Sarah Laurie in Australia who has taken up the
direct study of affected people there, especially at Waubra. There have been no epidemiologic studies
and it is probably not possible for there to be epidemiologic studies, because across the continents,
740 the wind turbine companies are using confidentiality clauses in all their agreements with leaseholders.
So the people are not allowed to say negative things about the turbines, if they are receiving money
from the wind companies.

745 In United States, this applies also to what is called Good Neighbour Agreements. So that certain
people receive payments, do not have turbines in their own land but border them, and receive
payments from the wind companies. And these people also have confidentiality clauses. It will be
impossible to do epidemiologic studies unless these clauses are invalidated and removed and made
invalid in the courts, because otherwise, people won't talk. I don't think it's possible to convince people
750 that they are safe, violating a contract under the anonymous conditions of a medical study. But I think
that is going to be a serious obstacle.

M. DUFF, interprète :

755 Non, mais en fait, il y a des recherches en cours par le Dre Sarah Laurie en Australie
qui a pris en main ces études là-bas à Waubra, surtout. Mais il n'existe pas d'études

760 épidémiologiques qui ont été faites et, d'ailleurs, à mon avis, il ne serait probablement pas possible d'en faire parce que dans tous les continents, les entreprises d'éoliennes ont fait signer des ententes de confidentialité avec les locataires des terrains et donc, les gens n'ont pas le droit de dire quoi que ce soit concernant les éoliennes.

765 S'ils reçoivent de l'argent des entreprises éoliennes aux États-Unis, on a aussi ce qu'on appelle des ententes de bon voisinage. Donc, les personnes reçoivent des montants, des versements, même si les éoliennes ne sont pas sur leur terrain, mais tout près, et ils reçoivent des montants des compagnies éoliennes et ces personnes également signent des ententes de confidentialité.

770 Alors, il semblerait impossible de faire des études épidémiologiques à moins que ces clauses ne soient invalidées par les tribunaux. Autrement, les gens refuseront de parler. Je ne crois pas que ce soit possible de convaincre les personnes qu'ils sont en toute sécurité de ne pas respecter les modalités de ces contrats sous le couvert de l'anonymat médical.

LE PRÉSIDENT :

775 Le temps passe vite. Il est difficile de vous poser toutes les questions que j'aimerais vous adresser, mais j'aimerais quand même en poser une ou deux autres pour terminer.

780 Vous avez étudié, dans votre projet, dans votre livre de 2009, vous avez étudié dix familles qui totalisaient 38 personnes, si je ne m'abuse, à quelques individus près, et je n'ai pas trouvé, dans les détails de ce que vous avez déposé, où se situaient ces familles par rapport au parc éolien. Je ne sais pas non plus s'il a été très difficile de trouver ces dix familles ou si vous les avez étudiées sur un même parc éolien?

785 Et, enfin, peut-être the last thing – bien sûr, on peut mettre un facteur de risque pour l'ensemble de la région, mais est-ce que le fait de vivre plus près accroît les risques?

Mme NINA PIERPONT :

Yes. Living closer increases the risk. But still, even living close, not everyone will be affected.

790 **M. DUFF, interprète :**

Oui, le fait de vivre plus près augmente le risque, mais même si on vit proche, tout le monde n'est pas touché.

Mme NINA PIERPONT :

The families I talked to, five were in Canada, one was in the United States and four were in Europe. I did my study entirely by very detailed interviews over the telephone. Medical doctors and practice know that about 80% of their diagnostic ability comes from the history they take. And I restricted what I interested myself in, into those parts of a medical presentation that a doctor would be diagnosing by history alone. So I made no comments, I did no analysis of things like blood pressure because I wasn't there to measure it.

M. DUFF, interprète :

Alors, il y a cinq familles au Canada, dans mon étude, une famille aux États-Unis et quatre en Europe. Et j'ai surtout procédé par le biais d'entrevues téléphoniques. Un médecin utilise les informations qu'on utilise dans les diagnostics sont, pour 80 %, l'historique. Alors, il y a des éléments de l'historique dans une présentation médicale. Je n'ai pas pu, par exemple, tenir compte de certains éléments, par exemple, la pression sanguine.

Mme NINA PIERPONT :

There are case series in Ontario where there are 90 identified people; in Australia where Dr. Laurie has identified 60 people; in New Zealand, another series of 90 people; in United Kingdom, the original series of 42 people identified by Dr. Amanda Harry, a general practitioner in Cornwall. There is no really unified case definition, though Dr. Robert McMurtry at the University of Western Ontario has proposed a unified case definition for the wind turbine associated health effects.

M. DUFF, interprète :

Il y a aussi des séries de cas étudiés en Ontario où 90 personnes ont été identifiées. En Australie, une série de 60 personnes identifiées par le Dre Laurie. En Nouvelle-Zélande, il y a un groupe de 90 personnes. Au Royaume-Uni, il y a le groupe original de 42 personnes étudiées par le Dre Amanda Harry en Cornouailles, et il n'y a pas de cas unique identifié encore, ou de définition du cas, mais le Dr Robert McMurtry propose maintenant une définition du cas.

LE PRÉSIDENT :

And my very last question. Simplement pour être certain que tout le monde comprend la même chose, la liste des symptômes qui font partie du syndrome que vous définissez – donc il y a une douzaine de symptômes que vous précisez dans votre document en page 8 de 57 – cette liste de symptômes, c'est la somme de tous ces symptômes qui

correspondent, qui permettent de diagnostiquer un syndrome. Ce n'est pas seulement un de ces symptômes ou deux. C'est l'ensemble, n'est-ce pas?

Mme NINA PIERPONT :

840

It is all of them together.

LE PRÉSIDENT :

845

C'est tous ensemble.

M. DUFF, interprète :

850

C'est tous ces syndromes ensemble.

Mme NINA PIERPONT :

But not everybody has every part of it.

855

M. DUFF, interprète :

Mais tout le monde n'a pas l'ensemble des symptômes.

LE PRÉSIDENT :

860

Et si certains n'ont que quelques symptômes, ça pourrait être dû à d'autres facteurs que le syndrome éolien. Comme l'irritabilité et la sensation d'augmentation dans l'oreille... non, peut-être pas. Les maux de tête, mettons?

Mme NINA PIERPONT :

865

That aspect that I pay attention to there, and which the other people collecting case series also pay attention to, is that people notice the symptoms going away when they are away from the turbines, and coming back when they return to the turbines. In most of these cases, the people began to feel things and they just thought they were sick, and then were often surprised to feel well again when they went away, and made that correlation themselves between coming and going away.

870

When I did my study, I didn't count a symptom. Like, I wouldn't say that a person had a headache due to the turbines unless their headaches were distinctly worse, more severe, more frequent during exposure than either before or after. So that was my criteria for saying we had a turbine-associated symptom. And people with migraine headaches got more headaches around

875

880 turbines. People with pre-existing tinnitus got more tinnitus. But so did people without those particular elements and just, I just did very careful questioning about the frequency and whether it was worse or whether it was not worse, or about the same. And I was conservative. I really wasn't going to count it unless people say: oh yeah! You wouldn't believe the way I felt. You know, this tinnitus going into my head and my whole head was buzzing. It's not like the other tinnitus I've had. It's that kind of answer.

M. DUFF, interprète :

885 Dans ces études de cas, en fait, ce qui arrive, c'est que quand les personnes s'éloignent des éoliennes, les symptômes disparaissent et quand ils retournent près des éoliennes, les symptômes reviennent. Alors, ces gens-là, au début, ils avaient des symptômes et se sentaient malades et se disaient : « Qu'est-ce qui arrive? Je me sens malade. » Et ils se rendaient compte que s'ils allaient loin des éoliennes, les symptômes disparaissaient. Et quand ils retournaient, ça revenait. Et ils ont fait eux-mêmes la corrélation.

890 Et dans mon étude, j'ai seulement tenu compte des cas où c'était comme ça. Par exemple, si quelqu'un avait des maux de tête, j'en ai tenu compte seulement s'il disait que : « Ces maux de tête deviennent vraiment pires et plus fréquents quand je suis exposé. » Et c'est un critère que j'ai eu.

895 Alors, les gens avaient plus de migraines quand ils étaient près des éoliennes ou les gens qui avaient plus d'acouphène quand ils étaient près des éoliennes. Et j'ai fait très attention et j'ai été conservatrice en tenant compte de ces éléments. C'était vraiment, j'en ai pris compte seulement si, par exemple, les gens avaient des maux de tête et ils entendaient même comme un bourdonnement dans leur tête quand ils étaient près des éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

905 Merci. Donc, Madame Pierpont, merci beaucoup. Thank you very much for your testimony. Et, Monsieur – votre nom? Monsieur Duff, je pense? Je vous remercie beaucoup pour la traduction.

M. DUFF, interprète :

910 De rien.

Mme NINA PIERPONT :

915 I would like to give you the full study. It includes the tables that answer the questions that are not in the French translation. But the original article I wrote for doctors and scientists is in this with the full documentation. And I can give this to you.

LE PRÉSIDENT :

I really appreciate.

920

M. DUFF, interprète :

J'aimerais vous présenter mon document original qui contient plus d'informations que la version française que j'ai présentée et qui pourrait répondre à certaines de vos questions.

925

LE PRÉSIDENT :

Thank you very much. Bien. Je pense que madame Cotté, si je ne me trompe pas, j'ai écrit le nom quelque part, mais je ne le retrouve pas.

930

Mme CÉLINE COTTE :

Cotte.

935

LE PRÉSIDENT :

Cotte. Je vous ai « Cotté », je suis désolé.

Mme CÉLINE COTTE :

940

On est habitué.

LE PRÉSIDENT :

945

Bonsoir, Madame!

Mme CÉLINE COTTE :

Bonsoir!

950

LE PRÉSIDENT :

On m'a dit que vous vouliez intervenir après madame Pierpont pour trois minutes maximum.

955

Mme CÉLINE COTTE :

Oui. Oui, puis je vais respecter le temps que vous m'allouez, je vous remercie beaucoup.

960 Alors, mon nom est Dre Céline Cotte. Je suis médecin généraliste dans la région du Centre-du-Québec à Victoriaville. Je suis présidente du comité d'éthique de mon centre hospitalier. En fait, je voulais simplement, suite à la présentation de Dre Pierpont, venir confirmer le fait et me présenter comme une signataire de la pétition qui circule en ce moment, qui est partie du Centre-du-Québec. Nous sommes maintenant 58 médecins de ma région qui avons signé une pétition qui a été émise par Terre Citoyenne.

965 Je voulais juste vous dire, c'est parce que ça rejoint... Nous, on s'est basé, si vous voyez ici, c'est le cartable qu'on présente à chaque médecin, qui comprend des extraits du livre de madame Pierpont, qui comprend des revues de littérature sur des études faites, comme les chercheurs qu'elle a décrits tout à l'heure, sur les effets surtout des infrasons par les éoliennes en milieu habité, lorsqu'on est à des distances différentes par rapport aux résidences.

970 Alors, je ne vous lirai pas toute la pétition, mais je vais vous lire juste la fin pour vous dire ce qu'il en est. On dit que :

975 *Attendu que de plus en plus de chercheurs, après étude, recommandent une distance séparatrice minimale de 2 kilomètres entre une éolienne industrielle et toute résidence, afin de diminuer les risques pour la santé des personnes;*

D'ailleurs, ce critère est de plus en plus pris en considération ailleurs dans le monde, c'est ce que madame Pierpont notait en Australie avec Dr. Laurie.

980 *Nous, les médecins soussignés, considérant les risques évoqués à ce jour et les effets négatifs potentiels des éoliennes industrielles sur la santé des êtres humains vivant à proximité, demandons au gouvernement du Québec de cesser tout projet en devenir ou en installation d'éoliennes industrielles en milieu habité, et ce, jusqu'à ce que la recherche soit assez avancée pour permettre à nos instances de santé publique d'établir hors de tout doute, la distance sécuritaire devant séparer une éolienne d'un domicile, et cela, dans le respect des principes de la Loi sur le développement durable du Québec et particulièrement du principe de précaution.*

990 En fait, la pétition s'applique sur le principe de précaution. Je voulais juste vous lire ici une définition du principe de précaution écrit par Hans Jonas :

995 *Lorsque des activités humaines risquent d'aboutir à un danger moralement inacceptable, qui est scientifiquement plausible, mais incertain, des mesures doivent être prises pour éviter ou diminuer ce danger.*

Alors, à cette heure-ci, on est rendu 58 médecins. La pétition se fait quand même sur une échelle où on veut agrandir au niveau national, au niveau du Québec. D'autres médecins devraient

éventuellement être en contact avec le cartable et pouvoir signer, s'ils en jugent que ça vaut la peine.
C'est tout.

1000

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Cotte. Je vais maintenant... merci. Je vais maintenant simplement réitérer de ne pas manifester ni quelque approbation et désapprobation. Et nous revenons dans la séquence des mémoires qui suivaient celui de madame Pierpont. Nous en avons trois avant la pause. Madame Lise Trottier, s'il vous plaît.

1005

Mme LISE TROTTIER :

Bonsoir!

1010

LE PRÉSIDENT :

Je fais simplement réitérer que nous sommes dans un espace de dix minutes.

1015

Mme LISE TROTTIER :

C'est bien.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1020

LE PRÉSIDENT :

Vous terminez, Madame?

1025

Mme LISE TROTTIER :

Oui, trois lignes.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1030

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

1035

Mme LISE TROTTIER :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1040 Merci beaucoup. Nous n'avons pas de question. Votre mémoire est très clair. Je vais appeler maintenant monsieur Gaétan Fortin, s'il vous plaît. Est-ce que monsieur Gilles Potvin est ici? C'est bon. Bonsoir, Monsieur!

1045 **M. GAÉTAN FORTIN :**

 Bonsoir!

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1050 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci beaucoup, Monsieur Fortin.

1055 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

 Juste une petite question. Vous êtes préoccupé par l'installation et l'aménagement des chemins d'accès. Est-ce que vous suggérez un suivi, si ce projet-là devait être accepté? Est-ce que vous prévoyez un suivi? Vous suggérez un suivi pour que le promoteur puisse...

1060 **M. GAÉTAN FORTIN :**

 Ah, définitivement. Définitivement.

1065 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

 Et vous l'échelonneriez sur combien d'années?

1070 **M. GAÉTAN FORTIN :**

 Écoutez, je ne suis pas producteur agricole, je ne pourrais pas vous dire. Mais par contre, je sais qu'ils vont enfouir des tonnes... parce qu'il y a des chemins existants, mais il y a des chemins qui ne sont pas existants. Il y a des chemins qui vont être faits dans d'autres endroits dans les terres noires et ça va être très profitable sûrement pour les sablières de la région, mais tout le matériel qu'ils vont enfouir là, ils ne me feront pas accroire qu'ils vont ressortir ça et remettre ça à l'état d'origine. Dans la pratique, c'est impossible. C'est mon opinion.

1075

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1080 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1085 Merci, Monsieur Fortin. J'invite maintenant, juste avant la pause, monsieur Gilles Potvin, s'il vous plaît.

M. GILLES POTVIN :

1090 On est bon pour lire les mémoires à tout casser, là. Mais, moi, je suis producteur agricole, puis quand ils disent que ça prend des chemins d'accès dans les champs, moi, je les détruis, les chemins d'accès. Je les ôte. C'est pas ça que j'ai écrit sur mon mémoire, pareil, mais... puis je comprends pas. J'en cultive 2000 arpents de terre, puis j'étais sûr que, moi, ça passait pas les éoliennes, parce qu'on n'avait pas signé. Puis on est en plein milieu du... mettons qu'on pourrait dire, d'où qu'elles sont, les éoliennes. Ça fait que j'ai dit : « Si on signe pas, ils passeront pas. » Mais ils ont passé. Ils nous ont contournés, puis ils ont passé.

1095 Puis, là, ils veulent faire toutes les lignes d'Hydro-Québec dans nos terres, en plein milieu des terres. Puis ça, j'ai de la misère. On détruit toutes les plus belles terres qu'on a. Là, ils s'en vont, puis ils nous envoient ça en plein milieu des terres. On va avoir des pylônes, puis... Ça fait qu'avec ça, j'ai beaucoup de misère.

1100 Puis, là, ils veulent faire toutes les lignes d'Hydro-Québec dans nos terres, en plein milieu des terres. Puis ça, j'ai de la misère. On détruit toutes les plus belles terres qu'on a. Là, ils s'en vont, puis ils nous envoient ça en plein milieu des terres. On va avoir des pylônes, puis... Ça fait qu'avec ça, j'ai beaucoup de misère.

1105 Je vais dire comme Gaétan qui disait, tout à l'heure – Fortin – il dit : on est après détruire les plus belles terres qu'on a en culture. Puis ils ont jamais voulu nous montrer, t'sais, le chemin. On le sait où qu'ils vont passer, le chemin, des lignes en plein milieu de nos terres. Bien, ils veulent pas nous donner des photos, quelque chose. Moi, ils me coupent des terres en plein milieu de mes terres. Nous autres, on a assez grand de terre, puis ils passent toutes dedans, puis ils veulent pas rien savoir de nous autres.

1110 Comme j'ai dit dans mon mémoire, moi, j'ai dit non à ça. Ils exproprieront parce qu'on va se faire exproprier, certain, nous autres, jamais qu'on embarque là-dedans. C'est ça que je voulais dire.

1115 Puis comme les pylônes qui s'en vont en dessous, ils vont mettre des Sonotube pour amener... pour aller s'appuyer sur le roc. Il y a des tuyaux de drainage qui s'en vont à côté de ça. Puis l'eau va descendre vis-à-vis des pylônes. Toutes les terres drainées, là. Un tuyau, il draine 10 arpents. Bien, le tuyau de drainage va descendre au plus facile. Tu as des municipalités, comme Napierville, qui font avec des gros puits juste à côté. En tout cas, moi, je trouve ça bien ridicule, mais en tout cas, c'est mon idée.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1120 À quel endroit sont situées vos terres?

M. GILLES POTVIN :

1125 Moi, j'en ai à Saint-Valentin, puis j'en ai à Napierville.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1130 Quand vous dites, et je crois que c'est dans la première partie de l'audience où vous aviez dit que tous les pylônes devaient se trouver sur vos terres.

M. GILLES POTVIN :

1135 Oui, une partie. La plus grande partie, elle s'en va sur mes terres. Parce qu'ils vont chercher d'où qu'elles sont, les éoliennes, la station, il faut qu'ils passent sur nos terres pour sortir. Dans les trois projets, ils passent sur mes terres. Les trois projets d'Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

1140 Les trois tracés.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1145 Les trois tracés. Vous parlez dans votre mémoire d'accidents graves de pollution de puits, que vous en avez connu : « Mes voisins accueillant des éoliennes et moi... » Vous en avez connu des accidents graves de pollution de puits. Pouvez-vous nous en parler? C'est récent?

M. GILLES POTVIN :

1150 Non, mais tout ça descend vis-à-vis des tuyaux, des tuyaux de puits. S'il y a quelque chose, mettons, nous autres, en tout cas, je veux pas en parler trop de ça, là, mais on a eu déjà des écoulements qui ont suivi des tuyaux, puis ça s'est ramassé dans la nappe. Puis là, on a été obligé de recreuser d'autres puits, puis... Moi, j'ai l'érablière juste en face, tout, puis on a eu du trouble. Là, j'ai percé d'autres puits, puis...

1155 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Merci.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Potvin, pour votre témoignage. Nous allons maintenant faire une pause. Il est 20 h 50. Internaute et gens de la salle, nous reprenons dans quinze minutes, soit à 21 h 05.

1165 **PAUSE**

LE PRÉSIDENT :

1170 Mesdames et Messieurs, nous reprenons à l'instant. Je vous remercie pour votre écoute. Donc, j'invite maintenant madame Christine Madison à venir présenter son mémoire. Madame Madison, c'est à vous.

Mme CHRISTINE MADISON :

1175 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

1180 Bonsoir, Madame!

Mme CHRISTINE MADISON :

1185 Pour moi, le projet d'éoliennes à Saint-Valentin n'est qu'un début pour la région. Je me sens concernée par le projet pour le présent et le futur de ma région. En 2006, TCI, TransAlta, Venterre, *whatever*, a tenté de vendre un projet de 57 éoliennes à Saint-Blaise. Ça n'a pas pogné. On a reçu quelques tracts publicitaires de TransAlta à partir d'août 2010. À l'automne 2010, par contre, il y a eu des informations qui ont passé sur le projet et merci au comité Don Quichotte. Il paraît que ça se passe souvent comme ça dans les projets d'éoliennes.

1190 Il y a 28 ans, j'ai choisi Saint-Blaise-sur-Richelieu pour y vivre, avoir des enfants et vieillir. Je suis tombée en amour avec son paysage, sa plaine, ses labours et ses horizons à l'infini. Et j'en suis fière. Et je ne suis pas la seule.

1195 Sans faire partie des paysages de l'UNESCO, le Haut-Richelieu est fier de son paysage et le
démontre par des gestes simples. Comme ce calendrier de la MRC. Le professionnel en paysage du
promoteur a-t-il eu ce calendrier? J'en fais cadeau au promoteur, s'il y a quelqu'un ici à soir.

1200 Le Circuit du paysan, c'est une fière vitrine de la région et la preuve de l'amour d'un territoire.
Chez nous, on est fier de notre territoire et on l'aime. On y vit en connaissant nos voisins. Nos enfants
vont dans les mêmes écoles. Le murmure de l'histoire a encore sa place dans l'âme de nos maisons,
nos champs, notre rivière et nos paysages.

1205 Les grandes compagnies de communication nous oublient. « Vous êtes pas assez payants ».
On n'a pas le câble dans nos rangs et notre réseau de téléphone est désuet. C'est le compromis que
plusieurs acceptent en échange d'avoir le privilège de vivre ici.

1210 Et, tout à coup, des grandes compagnies se souviennent de nous. On peut être payants. On
veut nous vendre un remède miracle contre tous les maux du siècle. Des cowboys, des indiens et une
ancienne grande dame débarquent ici pour nous vendre leur remède. On n'a jamais vu ça dans ma
campagne. Une multinationale de l'Alberta a lancé le set carré des éoliennes dans notre région. Elle a
réussi à conclure une entente avec le conseil de Saint-Valentin, un conseil dont sa population
questionne la légitimité.

1215 À Saint-Cyprien, qui a refusé toute entente avec TransAlta, TransAlta est partie courir se cacher
derrière des Autochtones pour s'imposer. À Saint-Blaise, elle n'a pas encore réussi. Et Hydro-Québec
essaie de rattacher tout ça en passant sur le corps des agriculteurs qui n'en veulent pas de pylônes.
Cette grande dame est devenue la servante d'une énergie étrangère. On est secoué, dans ma
campagne. L'acceptabilité sociale en prend tout un coup et notre fierté aussi.

1220 On n'a jamais vu ça non plus, une tonne d'informations comme on a vues. Une chance qu'il y a
eu la première partie du BAPE. Là, j'ai pu constater le manque de rigueur du promoteur. J'ai aussi
constaté son mépris pour nous avec ses faussetés et ses conclusions hâtives. Et j'ai vu que notre
gouvernement a été très proactif. Il a bien manipulé les lois afin de venir gérer notre territoire, avec un
but : paver la voie aux éoliennes et les protéger.

1225 Mais les gens, qui les protège contre la puissante industrie du vent? Il y a des médecins qui
disent : précaution. Qui les écoute? Il y a des gens qui ont dû quitter leur foyer afin de retrouver leur
santé. On demande juste qu'il y ait des études de faites, concluantes et claires.

1230 Dre Pierpont recommande une distance séparatrice minimale de 2 kilomètres entre les
résidences et les éoliennes. C'est ce que ça donne. Je me suis amusée avec une carte de Venterre,
j'ai fait des rayons de deux kilomètres autour des éoliennes proposées. J'ai appelé les municipalités,
j'ai dit : « Pouvez-vous me dire combien vous pensez qu'il y a de résidants à l'intérieur du 2
1235 kilomètres? » Et ça donne, pour le projet de Saint-Valentin, à l'intérieur d'un rayon de 2 kilomètres,

près de 3000 personnes à qui le gouvernement dit : « Si vous êtes malades, dites-le au promoteur. S'il juge, lui, que c'est vrai, il fera quelque chose. » Ce n'est pas un conflit d'intérêts, ça, en quelque part? Il me semble que ça ne marche pas.

1240 On parle de paysages. C'est une notion un peu abstraite. Par contre, on a le Conseil du paysage québécois qui nous offre de très bonnes définitions :

Le paysage sert de lieu de mémoire et de lien avec notre passé dont il importe de préserver les éléments les plus fondamentaux.

1245 Ici, c'est quoi notre paysage identitaire? La plaine, l'agriculture, la rivière Richelieu, l'histoire. Les gens derrière moi, ils peuvent le dire aussi. Les paysages bucoliques et champêtres. Les horizons infinis, le calme et la simplicité. Les éoliennes domineront notre paysage. Le paysage bucolique que plusieurs ont choisi deviendra un ghetto industriel.

1250 Les cheminées de Lafarge à Saint-Constant représentent ce qu'il y a de plus haut, de plus près de notre région. La démesure des éoliennes n'a pas sa place dans nos horizons infinis, notre calme et notre simplicité. Notre paysage identitaire est vraiment menacé.

1255 Monsieur Fleury, c'est à vous que j'ai pensé quand j'ai vu ça, quand vous voulez marcher dans votre bois. Ça, c'est le paysage que j'ai choisi il y a 28 ans. Ça, c'est pas celui que j'ai choisi. Celui-là, je l'ai choisi. Pas celui-là. 25 éoliennes.

1260 Les éoliennes ne sont pas recommandées aux personnes qui doivent ou veulent vivre dans un environnement calme. Présentement, en Ontario, on estime que les éoliennes ont le même impact adverse sur la valeur des propriétés qu'un site d'enfouissement d'ordures ou une carrière.

1265 Je suis architecte paysagiste et ma spécialité est la réhabilitation de sites miniers. J'en ai visité partout en Amérique du Nord et ailleurs. La première préoccupation des exploitants, c'est de cacher leurs équipements industriels, pour le paysage, pour les résidants et pour les passants.

1270 Ma conclusion. Nous sommes les cobayes des cowboys du gouvernement. Et ma région, j'ai bien peur qu'elle sera mise à sang. Les éoliennes ont déjà déchiré notre tissu social. Elles détruiront nos terres agricoles, la santé des gens, notre économie et nos paysages, pour des pinottes et pour très longtemps. L'énergie éolienne favorisera artificiellement la Gaspésie, un certain temps. Il n'y a pas rien de cristallisé longtemps là-dessus.

1275 Et dans notre région, il y a les gaz de schiste qui s'ajoutent aux éoliennes. Présentement, à Saint-Blaise, il y a des prospecteurs de gaz de schiste qui se promènent.

1280 Il y a 28 ans, j'ai choisi Saint-Blaise. Maintenant, je ne choisirais plus cette région. Je dis que je n'en veux pas du projet d'éoliennes à Saint-Valentin pour la santé des Blaisois, Cypriotes, Lacollois et Valentins qui vivent à proximité des éoliennes et qui n'en veulent pas, pour l'économie du territoire et pour le paysage de la région. Et qu'on me prouve que je fais du NIMBY, c'est « pas dans ma cour ».

Ce projet d'éoliennes tue mon amour pour mon pays et me confronte dans mon identité et mes valeurs. Je veux pouvoir continuer de vivre dans ma région pour ce qu'elle a toujours représenté pour moi avec fierté, et je ne suis pas la seule. Merci.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Madison. Monsieur Longpré, est-ce que vous avez des questions? J'aurais juste une toute petite question. En fait, c'est une curiosité.

1290 **Mme CHRISTINE MADISON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1295 Pour les habitants de Saint-Cyprien, on dit... c'est accepté les Cypriotes?

Mme CHRISTINE MADISON :

1300 Cypriotes et non pas Chypriotes.

LE PRÉSIDENT :

Oui. J'en doute. Donc, c'est un gentilé qui a été accepté par le Conseil?

1305 **UNE VOIX DANS LA SALLE :**

Ça vient d'être accepté.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vient juste d'être accepté? Parfait. Merci beaucoup. Merci, Madame, pour votre présentation.

1315 **Mme CHRISTINE MADISON :**

Merci.

1320 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jean-Louis Fleury, s'il vous plaît. Pour les internautes, nous sommes en train d'ajuster la présentation de monsieur Fleury.

1325 **M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

Bonjour, Messieurs!

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur!

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

1335 J'aurais énormément de choses à vous dire, mais je les dis dans mon mémoire, donc je ne vais pas relire le mémoire. J'espère que vous l'aurez lu. J'ai mis beaucoup, beaucoup de travail et d'intérêt parce que c'est quelque chose qui me tient très à cœur.

1340 Je me présente rapidement. Je suis un ancien cadre d'Hydro-Québec. J'ai passé ma vie à Hydro-Québec. Ce n'est pas moi qui dirais du mal d'Hydro-Québec, mais je suis très impressionné par la façon dont le dossier arrive, dont le dossier éolien est piloté, non pas par Hydro-Québec, mais par le gouvernement, enfin, de la façon dont il nous arrive.

1345 Monsieur le commissaire André, vous avez dit dès le début que c'était politique. C'est effectivement politique, mais c'est très, très préoccupant. Encore une fois, j'ai écrit ces livres-là sur le transport, sur l'énergie pour Hydro-Québec et je ne comprends pas ce qui se passe.

1350 En fait, ce que je comprends quand même, c'est qu'Hydro-Québec, à la marge, produit de l'énergie à 6.14 ¢ à la Romaine. Ça, c'est à la marge. C'est son coût le plus cher en ce moment de production pour l'énergie de base. Son énergie de base, en fait, l'énergie moyenne, il faut comprendre que les barrages comme il y en a sur le Saint-Laurent, comme il y en a sur le Saint-Maurice et même maintenant, Bersimis, ce sont des barrages où l'électricité est pratiquement gratuite.

1355 Donc le kilowattheure de moyenne d'Hydro-Québec lui coûte à peu près 3-4 ¢. Elle accepte de le produire, elle produit à 6.14 – dollars 2015 – transport inclus, Messieurs les commissaires, et on parle ici d'un projet dont les coûts vont s'établir entre 12 ¢ et 17 ¢ sur la durée du projet, transport non

inclus. Où est l'erreur? Où est l'erreur? C'est pas possible. Mais ça implique donc qu'Hydro-Québec, en fait, et je le sais parce que j'y étais quand ces décisions-là se sont prises à la fin des années... avant 2000, Hydro-Québec a dit non au gouvernement. Hydro-Québec ne veut pas produire de l'électricité à ce coût-là.

1360

Donc, toutes les hypothèses qu'on entend et que je développe devant vous, de placer des barrages dans le nord, par exemple, en compensation aux pertes, enfin pour permettre de fermer les vannes des réservoirs, par exemple, ce serait une possibilité de faire ça, ou alors, de prendre de l'énergie, de produire cette énergie éolienne-là, là où arrivent les réseaux pour compenser les pertes sur les réseaux.

1365

Tout ça n'a pas été étudié par les planificateurs d'Hydro, parce que c'est une énergie trop chère. Donc où qu'elle soit placée, elle est trop chère.

1370

Donc, en fait, Hydro se retrouve comme les procureurs du Québec, c'est-à-dire avec un décret qui leur dit : « Vous allez faire comme ci, comme ci, comme ça » et acheter de l'énergie dont, en fait, elle ne souhaite pas beaucoup.

1375

Je ne dirai pas grand-chose de plus sur Hydro, sinon que j'aurais quand même quelque chose qui me préoccupe beaucoup que j'ai mentionné dans mon mémoire, c'est la façon dont le dossier éolien est présenté.

1380

Je crois qu'il y a quelque chose là de très surprenant, pour ne pas dire malhonnête. Et je voudrais juste projeter une diapositive, là, c'est celle de l'appel d'offres... elle ne sort pas, malheureusement, parce que j'en aurais projeté qu'une. Mais en fait, c'est ce fameux plan de l'appel d'offres de 2005, l'annexe 6.

1385

J'ai eu l'occasion de vous le dire, Messieurs les commissaires, très souvent, on m'appelle de Radio-Canada ou de gens qui font des émissions de télé pour me demander mon avis, puisque j'ai publié ces affaires-là. Donc, je passe un peu pour un expert en communication là-dessus. Et la personne qui m'a dit, dans les services de la presse, qui m'a dit : « Mais écoutez, ça a aucun bon sens! Ça ne coûte rien de transporter de l'énergie en Montérégie » et c'est un plan que je voulais vous montrer, alors que ça coûte 12,60 \$ le mégawatt/an pour amener l'énergie de la Baie James.

1390

Je ne veux pas être trop, trop technique ici, mais c'est deux chiffres qui ne veulent absolument rien dire. On a fait la preuve devant vous, Messieurs les commissaires, que la ligne de raccordement va déjà coûter de 6 à 10 M\$, selon les hypothèses, selon les hypothèses retenues, donc c'est beaucoup d'argent. En plus, il va falloir la raccorder au réseau, il va falloir l'entretenir, il va falloir en faire la maintenance. Tout ça, ce sont des coûts. Or, sur le plan d'Hydro-Québec – que j'arrive pas à vous montrer – il est bien écrit qu'il y a 0 \$. Vous le vérifierez. C'est accessible sur internet. C'est un dossier pdf qui est très dur à sortir.

1395

1400 Et l'autre chiffre est parfaitement étonnant, puisqu'on nous parle de kilowatt/an en vous disant que ça coûte 12.6 et ça n'existe pas le kilowatt/an. Le kilowattheure existe. Donc, on imagine qu'ils ont multiplié le kilowattheure par 24 fois 365 jours, 8760, et on arrive à ce chiffre de 12.60. Mais ça veut dire que le kilowattheure transporté coûterait, Messieurs, 14 centièmes de cent, ce qui fait 1 \$ le mégawattheure.

1405 Alors, quand on vous dit que c'est beaucoup trop cher pour qu'on l'amène, parce que ça coûte 0\$ en Montérégie, il y a quelque chose que je m'explique mal. Puis j'arrêterai là parce que je ne veux pas dire... j'ai trop de respect pour mon *alma mater* Hydro-Québec pour penser qu'il y a une volonté de confondre les gens. Mais j'espère que la commission se penchera là-dessus, posera des questions parce que je n'arrive pas à comprendre.

1410 Bon, l'autre chose dont je voudrais témoigner – et je vais essayer d'être bref – c'est la qualité de la communication. Je suis un homme de communication. J'ai travaillé toute ma vie à Hydro-Québec pour justement imaginer les mécanismes de communication pour faire participer les gens. Parce qu'en 73, vous vous en souviendrez probablement, Hydro-Québec, pour une première fois, s'est fait sortir d'un projet. C'est le projet Champigny à la Jacques-Cartier, puis on s'est fait dire : « Non, vous ne construirez pas » parce que, justement, les gens avaient été très mal informés. Les gens n'en voulaient pas.

1420 Et suite à ça, on a embauché des communicateurs comme moi, on a embauché des géographes, des urbanistes, des gens d'environnement, des biologistes, pour justement arriver avec, quand on arrivait pour proposer des lignes ou des éléments, des équipements de production, arriver avec des alternatives, avec des hypothèses aux gens, de faire parler les gens sur ce qu'ils préféraient et tout.

1425 Qu'est-ce qui s'est passé ici? Ici, il y a eu, Messieurs les commissaires, aucune, aucune information. Justement, Monsieur Longpré, fréquemment, vous vous interrogez sur le fait que les gens ont l'air de se réveiller maintenant devant vous, alors qu'en fait, ce projet-là a cinq ans. Bien, oui, mais on n'a jamais eu l'occasion de dire qu'on n'était pas d'accord.

1430 Et si on fait un tout petit peu d'histoire, la première réunion, moi, j'étais membres du CCU en 2007 à Saint-Valentin et on savait que le Conseil municipal travaillait avec un promoteur, mais on avait vraiment aucune base. Donc, avec mes collègues du CCU et aussi le directeur général, monsieur Gibeau, avec qui on a toujours eu d'excellents rapports, on a demandé à être mis au courant. Parce que le 7 mai, il y avait eu une réunion du promoteur, qui avait invité la population. Mais, à ce moment-là...

1435

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Vous parlez du 7 mai 2007?

1440 **M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

1445 Le 7 mai 2007, oui. Première réunion du promoteur. Avant même que la Municipalité ait dit qu'elle travaillait avec lui. Alors, vous savez, ça, c'est comme quand la madame des produits Avon ou je ne sais pas quoi, moi, des Tupperware, vient dans le village, puis dit : « J'ai quelque chose à vous vendre ». Y vont qui veut y aller, mais pas tout le monde. Vous savez, au mois de mai, on cultive, ici, on ensemence, on laboure. Donc, à cette réunion-là, il y a 50 personnes – une cinquantaine, je pense, dit le promoteur – dont 80 % favorables au projet. C'est pas compliqué. Ceux qui sont allés là sont des cultivateurs qui avaient des... tout le monde était d'accord. Ce qui veut bien dire ce qui veut dire.

1450 Deuxième réunion, celle de la Municipalité – que demande le CCU, incidemment. Cette réunion-là a lieu. Dix personnes viennent. Là, aussi, j'aurais pu vous proposer de projeter la diapositive, mais je vous ai engagés à lire l'avis de convocation.

1455 L'avis de convocation, on invite les gens en leur disant : premièrement, depuis 2006, le conseil travaille avec TransAlta; deuxièmement, le conseil a fait une entente avec TransAlta; troisièmement, cette entente est rendue à Hydro pour... bon; quatrièmement, ça va donner de l'argent à la municipalité; cinquièmement, on a déjà commencé à modifier le zonage.

1460 Tout ça pour arriver en neuvième point, en disant : « On aimerait connaître l'avis de la population. » Bien, les gens ont boudé ça. Les gens n'y sont tout simplement pas allés, parce qu'il y a toujours bien une limite à la quétainerie. Enfin, je veux dire, si tout est décidé, pourquoi on nous consulte? C'est exactement ça. – André, dans les cours que vous donnez, j'avais envie de vous conseiller de citer ça comme un exemple de ce qu'il ne faut pas faire, en fait. Je m'excuse.

1465 Bon. Puis il y a une dernière réunion du promoteur un an après. Là, il a 40 personnes, le promoteur. C'est pas beaucoup, vous savez, et il s'étonne. Il dit : « Il y en a plus que 50 % qui sont favorables. » Et, après ça, plus aucune réunion. Et puis le projet change du tout au tout.

1470 Mais ce n'est pas de la consultation, ça. C'est surtout pas de la consultation. Le promoteur a dû se rendre compte que si personne ne vient, c'est qu'il y a une raison. Quelque chose ne va pas. Moi, en 2007, encore une fois, comme membre du CCU, j'ai expliqué tout – pas ce que je vous dis là – mais enfin, ce que je pensais du projet, compte tenu de ce que j'en savais comme ancien d'Hydro-Québec. Et j'ai déconseillé fortement qu'on aille là-dedans.

1475 Grâce à monsieur Gibeau, j'ai rencontré le conseil, le conseil du village, le conseil, et je leur ai expliqué ça. J'ai dit : « Faites attention. Hydro ne le fait pas parce que ça coûte trop cher. Il y a des

coûts de démantèlement, il y aura des lignes. » Et, là, on me dit : « Bien, non, des lignes. Tout va être enfoui. » Et, en fait, j'ai fait ce beau dépôt-là devant le conseil, qui m'a bien écouté gentiment, mais je me suis tout de suite rendu compte que son idée était faite, au conseil. Donc, j'ai démissionné du CCU. J'ai dit : « Écoutez, si vous ne m'écoutez pas, je ne ferai pas la guerre. » J'ai démissionné tranquillement. J'ai pas écrit dans les journaux, mais j'ai dit : « Moi, vous ne me verrez plus là. Je vous parle, vous ne m'écoutez pas. C'est pas plus grave que ça. »

Mais, voilà. Alors, quand on dit que c'est ça, la communication qui a été faite, quand le promoteur est content d'avoir fait ses devoirs, quand la Municipalité prétend – je ne le sais pas parce qu'on ne l'entend plus notre Municipalité, elle n'ose plus tellement se prononcer – il est évident qu'on n'a pas été consulté du tout.

Donc, Monsieur Longpré, c'est quand l'autre CCU, quand mes successeurs au CCU ont démissionné en 2010 que là, on a mis... des lettres sont parues dans les journaux. Il y a eu des exigences d'exprimées et, effectivement, le promoteur a tenu une autre réunion à laquelle tous les gens qui y assistaient, à peu près la même majorité qu'il y a ici, c'était des gens qui sont contre, mais on est très poli dans ce village-là. On n'a pas mis de tonnes de fumier devant la porte. On a écouté. Mais on aurait pu, à la limite, mais on a écouté. Mais tout ça, jamais, on n'a été consulté.

Moi, je suis un riverain direct. Quand j'ai démissionné du CCU, j'ai dit : « Je ferai pas de bruit » mais ne m'en mettez pas devant chez moi. On m'a dit : « Tracasse-toi pas. » Un beau matin, j'ai vu les gars qui étaient en train de forer pour faire des études pour planter des éoliennes, puis maintenant, j'en ai deux, juste sous mes fenêtres. C'est absolument impossible. Mon épouse vous parlera de ça tout à l'heure.

J'ai encore un peu de temps? Deux minutes? Bon, bien, si je n'ai plus que deux minutes, d'abord, je vais vous parler de deux points. Je vais vous parler un petit peu de la Gaspésie. Je voudrais vous engager, Messieurs les commissaires, à faire attention à tout ce qui vient de la Gaspésie. On l'a vu, hier, avec ce monsieur qui vient de Brossard pour nous dire que c'est beau les éoliennes qui ne sont pas construites à New Carlisle.

Quand je m'en allais, j'ai entendu le professeur d'université de Rimouski dire exactement à une journaliste – je ne sais pas si elle est là – qu'il fallait des éoliennes près de Montréal parce que Montréal consommait beaucoup d'électricité. Vous savez, c'est se moquer du monde, quand même. Montréal fonctionne... ça prendrait 100 000 éoliennes pour avoir de l'électricité deux jours par semaine à Montréal. C'est à peu près ça, le rapport.

Bon. Alors, demain, il y a des gens qui vont venir ici. Ils s'appellent Équiterre. Équiterre, il est là à tous les BAPE, Équiterre. C'est monsieur Guilbault, qui est un monsieur charmant. J'ai essayé de lui dire : « Viens donc pas. Te n'as rien à faire là. » Il va venir quand même. Il ne faut pas oublier que c'est Hydro-Québec qui paye son loyer : 1 400 000 \$ le terrain à Montréal, à la demande du

1520 gouvernement, offert à Équiterre par Hydro-Québec. Il va vous citer cette fameuse référence d'un sondage Synergis, dont personne n'a jamais... apparemment, personne ne l'a commandé, mais il existe – c'est encore assez curieux, cette affaire-là, que du privé fasse des sondages sans qu'on les commande – mais il existe. Et ça vous dit que tout le monde est d'accord quasiment. Et plus il y a d'éoliennes, plus les gens sont contents. Ça vient de Gaspésie, comme le monsieur.

1525 Bon. Mon dernier point, c'est qu'on a tous été assommés, Messieurs les commissaires, par cette décision qui a été rendue aux Érables. Ça, c'est épouvantable. Moi, j'ai lu le travail du BAPE, qui était magnifique, il y avait un rapport qui dénonçait exactement, comme le vôtre, j'imagine, le soulignera, l'indignation des citoyens devant le manque de communication, les problèmes de santé, et tout ça. Et, en dépit de tout ça – et il demandait un référendum, incidemment, la conclusion du BAPE, c'était : « Faites donc un référendum avant de faire ça » – le ministre, par un tout petit communiqué de presse, informe – qui n'a même pas été... il est passé par Telbec, c'est-à-dire la façon la plus cachée pour passer un communiqué, ont donné le O.K. et ce projet-là va voir le jour.

1535 La seule – et je termine avec ça, Monsieur André – la seule chance que nous, on a peut-être, c'est que dans le rapport des Érables, il disait : « Au point de vue biophysique, il n'y a pas de problème avec le parc éolien qui était projeté là-bas. » Chez nous, il y en a un énorme.

1540 Vous savez, on vous a vanté la beauté de nos paysages, c'est bucolique, c'est beau chez nous, mais quand les cultivateurs épandent du fumier, c'est pas à peu près... puis quand il y a du purin sur les terres, il y a pendant deux, trois jours, venez pas là. Et tous les gens qui vous disent que ça va passer dans la nappe phréatique parce qu'on va mettre plein de pieux là et qu'on va défaire un peu le terrain, c'est vrai. Les cultivateurs qui m'ont dit ça sont des gens qui les connaissent, ces problèmes-là et qui les vivent.

1545 Alors, il y a ça au niveau biophysique. J'espère que vous vous en souviendrez. C'est très dangereux. On est dans une zone agricole.

1550 L'autre point, c'est les oies. Les oies, votre promoteur a eu le toupet de nous dire qu'il en avait compté 15 000. Oui, je termine, je vous le dis, j'achève. Il en a compté 15 000. Le monsieur du fédéral vous dit qu'on en voit 150 000 par saison. Ça fait 300 000 sur une année. Il s'est trompé de... à peu près 5 %. Il en a vu 5 % de celles qu'on a. Tout le monde aurait pu lui dire, comme monsieur Fortin vous l'a dit tout à l'heure, on les voit partout, les oies, ici. Sauf lui. Mais il ne voit pas non plus nos montagnes à l'horizon et il ne voit pas grand-chose, le promoteur.

1555 Mais ça, j'espère qu'à ces deux niveaux-là, n'oubliez pas, Messieurs, que ce spécialiste du fédéral vous a quand même parlé de la possibilité d'hécatombe. Moi, j'ai très bien écouté. Je suis chasseur aussi. Il a dit : « C'est un risque d'hécatombe. » Il a dit : « Je ne vous garantis pas qu'il y en aura, mais il y a un risque d'hécatombe. » Est-ce que c'est un risque qu'on doit courir? Il y a du vent

partout. Ici, on a des dizaines de milliers d'oies... J'ai fini, Monsieur André. Je m'excuse d'avoir été long.

1560

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Fleury. Monsieur Longpré?

1565

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Vous avez dit que vous étiez sur le CCU et que vous avez démissionné.

1570

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1575

C'était en quelle année, ça?

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

2007.

1580

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1585

En 2007. Donc, si je remonte dans le temps avec les données qu'on a, je ne les ai pas toutes à l'esprit, il y avait un mât de mesure qui a été installé en 2006. Il y a une réglementation qui a été soumise à la MRC, aussi en 2006, je n'ai pas le mois. Il y a eu des règlements qui ont été développés par Saint-Valentin pour modifier sa zone d'accueil des éoliennes. Vous avez été conscient de tout ça?

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

1590

Absolument pas, parce qu'on n'en parlait pas au CCU. Et, ça, je mets au défi monsieur Gibeau, monsieur le maire de nous le dire. C'est nous, à force de demander, et je sais que le président du CCU est dans la salle en ce moment, c'est nous qui avons dit : « Bien, allez-vous finir par nous parler de ce projet-là? C'est rendu que le promoteur est dans le pays à faire des réunions. Nous, du CCU, on n'a encore rien. » Et, à un moment, on est venu nous dire, en nous disant : « Oui, il y a une ébauche de carte. Oui, peut-être, mais ça, on ne peut pas le dire encore. » Enfin, on a eu des bribes d'informations.

1595

1600 Moi, sur ces bribes d'informations-là, les collègues, j'avais à ce moment-là les mêmes collègues que ceux qui vont démissionner trois ans plus tard. Mais moi, j'avais un pas d'avance parce qu'encore une fois, je venais d'Hydro, et puis je savais que le dossier éolien, c'était bien flou. Ça ne se tenait pas très bien, cette affaire-là. C'était très politique.

1605 Ah! bien là, je réponds, j'ai le droit. Vous me regardez comme si j'étais trop long. Alors, je réponds à la question : on ne savait rien du tout. Rien comme dans rien.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

 Vous parlez dans votre mémoire et pour le bénéfice de la salle, je vais citer le contexte :

1610 *Ici, une question-suggestion au BAPE : Hydro-Québec devrait-elle insérer des attentes contractuelles quant à la prise en compte de l'opinion des citoyens dans les ententes qu'elle signe avec les promoteurs privés de l'éolien, pour s'assurer que toutes ces belles préoccupations de l'appareil gouvernemental soient respectées? Ne pourrait-elle pas imposer dans ses contrats une vraie consultation dont elle puisse vérifier les procédures et les résultats?*

1615 Comment vous voyez une consultation imposée – imposée ou suggérée ou dans les directives d'Hydro-Québec – alors qu'on est à l'aube du projet, il n'y a aucune position d'éoliennes de fixée sur le territoire, comment vous voyez une consultation et quelle forme elle aurait?

1620 **M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

1625 Alors, ce que je vois, c'est dans la négociation du contrat, une clause qui n'apparaît pas en ce moment – je l'ai épluché d'un bord à l'autre, j'en ai parlé au spécialiste d'Hydro qui était là – et je lui ai dit : comment se fait-il qu'avec toutes les exigences gouvernementales et les vôtres en termes de qualité de la consultation, il n'y ait même pas un article dans le contrat qui donne quelques étapes?

1630 On peut imaginer – moi, vous savez, je peux être consultant pour ça, puis ça me fera plaisir de le faire – on peut imaginer très bien qu'il faut – on va tenir à ce qu'une réunion ait eu lieu avec tant de participation – qu'on mette des critères pour que le promoteur soit capable de dire : « Oui, on a consulté. La preuve, on a tenu des réunions d'information où un tel pourcentage de gens du village était là » mais pas 10 personnes sur 450. On se comprend, là. Il faudrait. Donc, on pourrait avoir un texte d'encadrement et qui, contractuellement, impose au promoteur de passer par ces étapes-là. Moi, je vous dis...

1635 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

 Mais j'ai entendu souvent ici dans les mémoires et on en a lu qui n'ont pas été présentés, que les gens disaient que : « On nous disait rien. On ne nous donnait pas d'information. » « On ne peut

1640 pas en parler. Ce n'est pas prêt. » « On aura des positions plus tard, on vous les fera connaître. »
Mais je veux dire, à l'aube d'un projet comme ça, qu'est-ce qu'on peut mettre sous la dent des
citoyens pour leur parler d'un projet d'éoliennes quand on n'a aucune étude d'impact et qu'on n'a pas
fixé l'endroit des éoliennes.

1645 **M. JEAN-LOUIS FLEURY :**

Mais je comprends votre préoccupation, Monsieur Longpré, mais c'est ce que fait Hydro-
Québec. Hydro-Québec, quand elle construit une ligne, elle se donne un échéancier de sept ans. Puis
elle commence par définir des corridors. Puis après, à l'intérieur des corridors, elle définit les tracés. Et
puis il faut au moins que les trois types de tracés... j'ai passé ma vie à définir ces choses-là.

1650 Donc, on pourrait imaginer assez facilement un encadrement pour un promoteur éolien, en lui
disant : « Nous allons vous juger aussi par rapport à tous les critères techniques, sur les critères de la
qualité de votre consultation du monde. » Puisque tout le monde dit qu'il en faut. Puisque monsieur
Charest, madame Normandeau, tout le monde dit qu'il en faut, et le ministère des Ressources
1655 naturelles particulièrement, et Hydro-Québec elle-même se donne des règles énormes.

Elle parle, par exemple, des riverains du projet. Un riverain du projet, c'est quelqu'un de très
concerné, c'est lui qui va l'avoir à 750 mètres sous la fenêtre. Eh bien, est-ce qu'un contrat d'Hydro-
Québec ne pourrait pas exiger que tous les riverains soient rencontrés à des réunions particulières, à
1660 telle fréquence dans le projet? Pas pour savoir tout depuis le début mais qu'il y ait, vous savez,
comme une espèce d'échéancier qui fasse qu'il y ait des points de repère là-dedans, où on puisse
vérifier que la consultation est faite. Et quand on arriverait devant vous, ce travail-là serait fait.

Là, Hydro-Québec a été lamentable avec nous – et je m'excuse envers elle, parce qu'encore
1665 une fois, c'est quelque chose qui m'a peiné énormément. Deux heures avant une réunion qu'elle avait
planifiée, qu'elle avait mis des avis dans toutes nos boîtes aux lettres, des articles dans les journaux,
ils ont annulé. Deux heures avant, Hydro-Québec nous dit : « La réunion est annulée. » Raison
officielle : « Pour ne pas nuire au BAPE. »

1670 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Fleury, on voit le communicateur en vous. On vous remercie sincèrement pour
votre témoignage.

1675 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ :**

Merci, Monsieur Fleury.

LE PRÉSIDENT :

1680

Je vais inviter maintenant madame Ghislaine Arnaudès, s'il vous plaît. Madame, bonsoir!

Mme GHISLAINE ARNAUDIÈS :

1685

Bonsoir, Monsieur le commissaire, Monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

1690

Je pense que vous allez devoir approcher le microphone, parce qu'on ne vous entend pas.

Mme GHISLAINE ARNAUDIÈS :

1695

Oui, O.K. Bonsoir! Moi, ma présentation est beaucoup plus personnelle que ce que je viens d'entendre et je vais vous parler de mon environnement sur le Petit-Rang à Saint-Valentin.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1700

J'aimerais aussi rajouter à ce mémoire que j'ai travaillé dans l'entreprise du tourisme pendant 39 ans. J'ai organisé des voyages dans le monde entier et jamais, jamais, jamais, on ne m'a demandé et jamais je n'ai pu oser proposer de visiter des parcs éoliens. Et je ne vois pas quelle valeur ajoutée un parc éolien peut venir dans notre région pour... parce que j'ai entendu des choses ici, que le parc éolien pouvait faire venir des gens de Montréal.

1705

Je crois que plutôt que ça va les faire fuir parce que même quand on va en Espagne, on essaie d'éviter, quand on fait des circuits, d'éviter les routes où il y a des parcs éoliens pour que ça soit le plus joli possible. Voilà. Je vous remercie beaucoup de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

1710

Merci, Madame. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1715

Votre érablière n'est pas une érablière commerciale. Vous ne recevez pas...

Mme GHISLAINE ARNAUDIÈS :

Oui, bien sûr. Bien sûr.

1720 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui? Vous recevez des gens?

1725 **Mme GHISLAINE ARNAUDIÈS :**

Nous vendons. C'est-à-dire que nous ne recevons pas pour le repas, mais nous vendons notre sirop d'érable.

1730 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. vous ne recevez pas. Ce n'est pas comme une cabane à sucre traditionnelle où il est servi des repas.

1735 **Mme GHISLAINE ARNAUDIÈS :**

Mais c'est une vraie cabane à sucre.

1740 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui. Oui.

1745 **Mme GHISLAINE ARNAUDIÈS :**

C'est comme une vieille cabane à sucre toute neuve.

1750 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Mais il n'y en a pas de fausse.

1755 **Mme GHISLAINE ARNAUDIÈS :**

Mais nous ne servons pas de repas, c'est tout simple, mais nous produisons le sirop d'érable.

1760 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Arnaudiès.

Mme GHISLAINE ARNAUDIÈS :

Merci.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu. Le mémoire sera présenté par madame Christine Madison. Rebonsoir, Madame Madison!

1770 **Mme CHRISTINE MADISON :**

Rebonsoir!

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)

1775 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Madison! Monsieur Longpré?

1780 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui. Moi, j'aimerais vous entendre parler d'une consultation référendaire. Elle serait tenue sur quel territoire?

1785 **Mme CHRISTINE MADISON :**

Bien, la carte que j'ai faite pour Venterre... pas pour Venterre, avec le fond de plan de Venterre, où il y a les 2 kilomètres pour la santé, c'est peut-être un indice. La coalition qui s'est faite, c'est peut-être un indice de comment pourrait se dessiner, sur quel territoire ça devrait se dessiner comme référendum.

1790 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Mais on s'entend que chaque municipalité est souveraine sur son territoire.

1795 **Mme CHRISTINE MADISON :**

Mais on s'entend que la portée des impacts dépasse les limites du territoire.

1800 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Alors quel cadre réglementaire voyez-vous? Le voyez-vous dans la MRC, une décision qui serait prise par la MRC de tenir un référendum dans ces municipalités-là ou ce serait – je pense tout haut, là, je n'ai pas d'idée en tête – mais est-ce que ce serait six ou sept référendums, dépendant du nombre de villes qu'il y a dans la coalition des maires ou il y aurait dans chacune des villes un référendum?

1805 **Mme CHRISTINE MADISON :**

1810 De façon spontanée, il y a eu une coalition des maires qui s'est faite. Est-ce que ce serait ceux-là qui seraient cernés par un référendum? Peut-être. Peut-être qu'un référendum devrait s'adresser à ceux qui se sentent concernés, légitimement? Ça pourrait être une approche. Puis dans quel cadre législatif? Bien, là, chaque municipalité a une consultation, un référendum spécial sur un projet. On ne peut pas faire ça?

1815 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Bien, c'est parce que les villes peuvent se prévaloir de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités ou elles peuvent faire une consultation référendaire. Mais au niveau de la MRC, je ne crois pas qu'il y ait l'équivalent. Mais je ne sais pas si on peut utiliser cette loi-là par analogie. Je ne peux pas vous donner d'opinion là-dessus. Mais est-ce que c'est quelque chose qui devrait être fait sur le plan local? Dans les six conseils de ville? Ou par le biais de la MRC, selon vous?

1820 **Mme CHRISTINE MADISON :**

Sur le local, je pense que ça refléterait plus la situation que d'aller dans une MRC. Je pense.

1825 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

1830 O.K.

Mme CHRISTINE MADISON :

1835 Comme vous, je pense tout haut.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1840 On cherche des hypothèses. Alors, vous faites partie de la coalition des maires depuis quand? Depuis qu'elle a été formée? On nous a dit...

Mme CHRISTINE MADISON :

C'est en janvier.

1845

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

... ce matin, en janvier 2011.

1850

Mme CHRISTINE MADISON :

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1855

Il y a eu plusieurs règlements qui ont été entérinés par la MRC depuis 2006, des règlements, je parle des règlements de Saint-Valentin relativement aux éoliennes.

Mme CHRISTINE MADISON :

1860

2006?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1865

Bien, 2006, il y a eu un mât de mesure qui a été adopté à la Ville de Saint-Valentin, en fait, un règlement qui autorisait l'installation d'un mât de mesure.

Mme CHRISTINE MADISON :

1870

Celui chez monsieur Landry, là, O.K.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Là, je ne peux pas vous dire où il est, mais c'est en 2006.

1875

Mme CHRISTINE MADISON :

L'ancien maire, oui, O.K.

1880

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et il y a eu plusieurs règlements par la suite...

1885

Mme CHRISTINE MADISON :

Oui.

1890

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

... qui ont été entérinés par la MRC. Vous siégez à la MRC. Vous avez vu, j'imagine, passer les règlements?

1895

Mme CHRISTINE MADISON :

En 2006, c'était une mairesse qui était là. Elle siégeait. Et ce qu'elle nous rapportait au conseil municipal, c'est qu'il y avait beaucoup de... Vous parlez des règlements de Saint-Valentin?

1900

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui.

1905

Mme CHRISTINE MADISON :

Ça, on n'en avait pas beaucoup écho parce qu'il y a beaucoup de respect, je pense, pour ce qui se passe sur chaque territoire. Entre les municipalités à la MRC.

1910

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Mais en 2007, il y a eu des règlements qui ont été présentés, en tout cas, qui doivent être approuvés par la MRC. Vous avez dû, j'imagine, les voir passer en tant que membre de la MRC?

1915

Mme CHRISTINE MADISON :

Oui. Si ça touche un territoire... si ça touchait comme Saint-Valentin, tout simplement, les maires ont beaucoup de respect pour la compétence du maire du territoire et respectent beaucoup qu'est-ce que cette municipalité-là passe dans son règlement. C'est très rarement que les maires vont s'opposer à ce que le maire d'à côté veut faire chez eux. Même si c'est sur la table de la MRC.

1920 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Mais un projet d'éoliennes était quand même annoncé, là. C'est parce que je vous repose la même question : pourquoi la levée de boucliers si tardivement? Vous allez nous dire...

1925 **Mme CHRISTINE MADISON :**

L'information.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1930 ... l'information n'y était pas. Par contre, à la MRC, on voyait passer des règlements qui faisaient en sorte qu'on sentait que le projet avançait à Saint-Valentin.

Mme CHRISTINE MADISON :

1935 On sentait que le projet avançait, mais pas plus que ça.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1940 O.K. Merci.

Mme CHRISTINE MADISON :

1945 Il n'y avait vraiment pas de certitude sur quoi que ce soit. Puis avant d'aller dire : « Hey! Saint-Valentin, qu'est-ce qui se passe chez vous? » Ça ne se fait pas comme ça tellement entre les municipalités. Il y a un respect et puis, bon, bien : « Quand tu auras quelque chose à me dire, si ça me regarde, tu me le diras. »

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1950 Ça va. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1955 Juste pour conclure sur ça, mais les règlements et le schéma d'aménagement à la MRC déterminent des espaces qui peuvent accueillir l'éolien. Donc, même s'il n'y avait pas eu de projet en développement, à ce moment-là, il y avait quand même des espaces où le développement éolien était accepté. Et ce qui m'a surpris, lorsque je regarde les documents qui ont été produits, c'est que dans tous les cas, les maires ont adopté à l'unanimité les positions.

1960

Normalement, quand il y a de grandes contestations, souvent, on aurait pu dire : « On le fait à la majorité plus un » ou... non. C'est unanime. C'est pour ça qu'on se pose beaucoup de questions sur cette façon de...

Mme CHRISTINE MADISON :

1965

Et ce n'est pas facile d'aller dans le fond de ça. Parce que vous avez... il y avait des maires qui étaient là, qui n'avaient pas eu toute l'information qu'il fallait. Dans notre MRC, on avait un DG, mais on avait, à ce moment-là, un urbaniste qui, je pense, qui n'était plus là. Il avait été démis de ses fonctions.

1970

Alors, quand le MAMROT est arrivé avec sa planification pour... son outil de guide de planification et d'implantation d'éoliennes, la MRC, de la manière qu'elle a utilisé cet outil-là, puis comment est-ce qu'elle a cheminé, ça s'est vraiment réduit très vite à combien de mètres entre une maison puis une éolienne. Puis quand on voit que dans d'autres MRC, il y avait des considérations autrement plus importantes, dont par exemple, peut-être la conservation des sols agricoles, des paysages, ça a été occulté parce que ça a été très vite.

1975

Le MRNF a dit : « Vous avez reçu ça au mois d'août. Il faut que vous nous donniez ça au mois de janvier. » Ça a été très vite. Alors, les étapes pour que les maires puissent saisir l'information, construire un objectif régional en incluant des éoliennes, bien, ça ne s'est pas passé, ça. Ça a été un bras-de-fer de chiffres. « On veut 1500. » « Non, 500. » « 1000 d'abord. » « Non. En deux, 750 mètres. » Bien, ce n'est pas génial. Ça ne reflète pas grand-chose, mais c'est ça qui est arrivé.

1980

Mais oui, il y a des maires qui étaient là, bien plus que moi, aussi. Mais moi, je m'emporte, là. Je m'excuse, Messieurs les maires. Vous êtes là, Monsieur Duteau? O.K.

1985

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vous remercie beaucoup, Madame, pour votre témoignage, Madame Madison. Je vais inviter maintenant madame Diane Paquette, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame!

1990

Mme DIANE PAQUETTE :

Bonsoir! Je vais faire ça rapidement. Nous habitons, moi et mon conjoint, Saint-Valentin depuis bientôt 30 ans. Nous ne sommes ni agriculteurs, ni producteurs. Nous avons quitté la ville pour nous rapprocher de la nature et trouver la quiétude. Le petit lopin de terre que nous avons choisi, autrefois déboisé, ressemble aujourd'hui à une petite forêt. C'est 5000 arbres que nous avons plantés pour attirer et observer les oiseaux.

1995

2000 Actuellement, nous en dénombrons plus d'une trentaine d'espèces, seulement que sur notre
lopin de terre, qu'on peut observer à l'année, dont le goglu des prés, espèce menacée, selon une
étude du COSEPAC en avril 2010. D'après une étude de Kingsley et Whittam en 2005, qui est
2005 d'ailleurs dans le rapport d'impact de Venterre, ce dernier serait à risque d'entrer en collision avec les
éoliennes durant la période de reproduction. Ils appellent ça la parade nuptiale. Il arrive sur son
territoire, fait son territoire, et par les champs et sa parade nuptiale. De plus, d'après monsieur
Bergeron d'Environnement Canada, le promoteur aurait sous-estimé le nombre d'oiseaux migrateurs
dans son étude d'impact.

2010 Je m'inquiète donc de voir s'ériger des éoliennes à 750 mètres de chez moi, l'éolienne 8 et 13.
Qu'il s'agisse du bruit que nous entendrons ou du danger qu'elles constitueront pour les oiseaux, il y a
lieu de douter de leur emplacement.

2015 La vie des gens risque d'être transformée pour longtemps si on érige ces gros ventilateurs à
moins d'un kilomètre de leur maison. Puis, là, avec ce que j'ai entendu ce soir, j'aimerais mieux deux
kilomètres.

2020 Le paysage sera changé à jamais et les impacts sur plusieurs espèces semblent encore
méconnus. Je croyais que le développement durable signifiait de vivre en harmonie avec la nature,
dans le moment présent, sans compromettre les besoins des générations futures. Personne n'agit
sans intérêt. Toutefois, il est essentiel d'être démocratique et de consulter la population. À Saint-
Valentin, la décision a été prise par quelques élus municipaux, des agriculteurs qui bénéficieront de
redevances et le promoteur. Ils ne sont donc aucunement représentatifs de la population et n'ont pas
été mandatés par celle-ci pour imposer un projet éolien durant 20 ans. C'est pas comme si on nous
demandait de déplacer un pot de fleurs, là.

2025 De plus, la municipalité n'est pas coupée du reste du monde. Chaque décision prise ici a
réellement un impact sur les municipalités limitrophes. Saint-Valentin doit vivre en harmonie avec les
autres villages de la région. Je doute que ce qui se passe présentement soit socialement acceptable.

2030 Je souhaite que nos élus municipaux – Saint-Valentin – s'inspirent des audiences publiques du
BAPE où les consultations et les conversations se déroulent dans le respect et la démocratie.
Certains membres du conseil municipal devaient ignorer l'existence de ces deux mots. Les éoliennes
à Saint-Valentin? Non merci!

2035 Pendant que j'écrivais ce texte, je veux juste rajouter qu'il y avait des milliers d'oies blanches,
encore comme beaucoup l'ont dit, il y en a qui étaient en plein dans l'emplacement des éoliennes 13
et 8.

2040 Et à titre d'information, seulement comme ça, les espèces que je peux dénombrer sur mon
lopin de terre sont : chardonneret, mésange, cardinal, merle, sizerin, roselin, cardinal à poitrine rose,

2045 junco, oriole de Baltimore, carouge, corneille, corbeau, geai bleu, goglu des prés, hirondelle bicolore rustique, colibri, épervier, tourterelle, plusieurs variétés de bruants et parulines, durbec des sapins, tarin des pins, moineaux domestiques, moqueur chat, étourneau, pluvier kildir, pics mineur, majeur et flamboyant, bernache, héron, tyran tritri et plusieurs autres que j'oublie. Sans compter les chauves-souris.

LE PRÉSIDENT :

2050 Merci, Madame Paquette. Merci beaucoup pour votre témoignage. J'invite maintenant la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, monsieur André Tremblay. Bonsoir, Monsieur Tremblay!

M. ANDRÉ TREMBLAY :

2055 Bonsoir! Ça va bien? Excusez, je vais prendre de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

Ça allait très bien. C'est bon. C'est à vous.

2060 **M. ANDRÉ TREMBLAY :**

O.K. Alors, bonsoir à vous deux! Donc, je ne sais pas si je vais tout le lire au complet, des fois, ça devient monotone, puis c'est du redondant. On va se répéter un peu.

2065 **LE PRÉSIDENT :**

Surtout que vous avez dix minutes.

2070 **M. ANDRÉ TREMBLAY :**

Vous savez très bien que moi, mon point, c'est acceptabilité sociale. Ça fait qu'on peut en parler longtemps. Je pense que le monde ont d'autre chose à faire que ça.

2075 Donc, je vais vous tracer un petit peu les grandes lignes. La Municipalité de Saint-Cyprien, c'est une localité qui est habitée par environ 1800 personnes qui vivent dans un environnement où l'agriculture occupe une place prépondérante, où la quiétude du paysage et le calme des activités qui s'y déroulent caractérisent le mode de vie choisi par ses résidents.

2080 Pourquoi Saint-Cyprien s'intéresse-t-elle à ce projet? Ah, Seigneur! On en a des raisons. Saint-Cyprien-de-Napierville est concernée par le projet éolien prévu par Saint-Valentin pour les raisons suivantes.

2085 Ce projet nécessitera l'aménagement d'une ligne de haute tension de 120 kV sur notre territoire afin de relier le parc éolien de Saint-Valentin au centre de distribution d'Hydro-Québec situé à Napierville, sur une longueur approximative de sept kilomètres, en impliquant la construction d'environ 21 pylônes d'une trentaine de mètres de hauteur chacun sur les meilleures terres agricoles du Québec, en les morcelant, de surcroît, au moyen de servitudes réelles et perpétuelles en faveur d'Hydro-Québec. Acceptabilité sociale.

2090 La plus grande partie de cette ligne de transport d'électricité sera construite à proximité de deux vignobles, nuisant ainsi à la mise en valeur de ces deux établissements. Acceptabilité sociale.

2095 Les citoyens, agriculteurs et propriétaires terriens de Saint-Cyprien n'ont jamais été informés de l'installation d'une ligne de haute tension sur le territoire de notre municipalité par le promoteur du projet du parc éolien de Saint-Valentin. Acceptabilité sociale.

2100 70 agriculteurs et propriétaires terriens de Saint-Cyprien ont demandé par résolution au conseil municipal de Saint-Cyprien de s'opposer formellement à ce projet de la ligne à haute tension de 120 kV prévue sur le territoire de la municipalité. Ça, c'est de l'activité, ça, c'est de l'acceptabilité sociale. Ils nous l'ont demandé. On les a écoutés.

2105 30 agriculteurs et des propriétaires terriens en provenance des municipalités environnantes ont également formulé leur appui à 70 signataires de la pétition précédemment citée afin de forcer les promoteurs de projet éolien à respecter l'intégrité des terres agricoles de Saint-Cyprien, en utilisant le tracé du réseau d'infrastructure électrique déjà existant pour transporter l'électricité générée pour tout nouveau parc éolien et empêcher le morcellement des terres agricoles de Saint-Cyprien au moyen de servitudes réelles et perpétuelles en faveur d'Hydro-Québec. On a été capable de discuter.

2110 Pour notre municipalité, l'implantation d'éoliennes à Saint-Valentin ouvre des portes à des futurs projets d'expansion de parc éolien sur notre territoire, étant donné que les installations requises pour le transport de réseau de l'énergie générée par ce projet seront désormais en place pour recevoir de nouveaux projets, tout aussi proches des grands centres et capables de les rentabiliser. Vous savez ce que ça veut dire, ça. Qu'il y a de l'inquiétude pour Saint-Cyprien.

2115 L'entente de principe contractée entre la Municipalité de Saint-Valentin et le promoteur a été hâtivement conclue, sans que les populations environnantes n'aient été consultées à cet effet. Comme je vous avais dit à la consultation publique.

2120 Selon Hydro-Québec et la Politique de développement durable du gouvernement, des projets éoliens doivent être... doivent recevoir l'acceptabilité sociale pour être retenus. Or, le présent projet divise la population et crée des tensions au sein des conseils municipaux environnants.

2125 Le promoteur TransAlta prévoit construire une section de chemins d'accès aux éoliennes d'une longueur approximative de un kilomètre en zone agricole sur le territoire de Saint-Cyprien, sans que la Municipalité de Saint-Cyprien n'ait été consultée à cet effet, ce qui morcellera encore davantage la zone agricole. Acceptabilité sociale.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2130 **Début de la phrase à la page 5 : « Parmi les répercussions prévues par... »**

Fin de la phrase à la page 5 : « (...) au sein de notre région. »

2135 En quoi ce projet influencera-t-il l'environnement et la qualité de vie? Il va y avoir la détérioration du climat social et division au sein des communautés. Ça, c'est sûr.

Effritement de la confiance envers le gouvernement et le sentiment d'injustice généralisé. C'est évident.

2140 Retombées économiques dérisoires. C'est sûr.

2145 Inquiétudes liées au patrimoine agricole de la région. C'est évident. Inquiétudes liées aux effets sur l'évaluation foncière. J'espère que non. Inquiétudes liées au plan d'intervention d'urgence. Inquiétudes liées à la remise en état du réseau routier. Inquiétudes liées au démantèlement des parcs éoliens. Inquiétudes relatives au volume de matières résiduelles générées. Inquiétudes relatives aux contaminations générées : huile isolante, phytocides. Inquiétudes liées au bruit et aux infrasons et aux sons de basse fréquence générés. Inquiétudes liées à l'effet stroboscopique généré et ombres mouvantes produites par la rotation des pales. Inquiétudes liées aux champs électromagnétiques générés. Inquiétudes relatives à la foudre et aux surtensions provoquées. Inquiétudes relatives à l'influence des éoliennes sur le climat.

2150 Ce projet est-il acceptable dans le milieu et pourquoi? Pour l'ensemble des raisons susmentionnées, ce projet est inacceptable dans notre milieu, parce que ni la population locale de Saint-Valentin, ni la population environnante et leurs conseils municipaux, soit de Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Lacolle, 2155 Saint-Bernard-de-Lacolle et Napierville n'en veulent.

2160 Non seulement la Municipalité de Saint-Valentin aurait pu faire un meilleur effort pour mieux présenter ce projet d'envergure et solliciter la concertation auprès de ses 472 habitants, ainsi qu'auprès des municipalités limitrophes, mais en plus, il est inadmissible que des élus de Saint-Valentin – là, je vais le répéter – il est inadmissible que des élus de Saint-Valentin en potentiel conflit d'intérêts dans ce projet – je vais recommencer – il est inadmissible que des élus de Saint-Valentin en potentiel conflit d'intérêts dans ce projet aient toujours continué à siéger et participer impunément aux délibérations du conseil dans ce dossier.

2165 Nous ne sommes pas à Montréal ici. Une centaine de lettres envoyées par courrier
recommandé et des coups de fil auraient suffi pour s'assurer de la diffusion complète de l'information
concernant le grand virage prévu par cette localité.

2170 Si les citoyens avaient été mieux informés sur le grand changement de cap anticipé par leur
Municipalité et surtout si l'information leur avait été transmise plus tôt, il est évident que les élus
auraient été, vite fait, d'être confrontés dans ce dossier. Certains élus auraient même vite été forcés,
face à cette pression populaire, d'exercer leur influence avec davantage de réserve en raison de leur
potentiel conflit d'intérêts, les forçant à se retirer au lieu de prendre part, en toute aisance, aux
négociations avec le promoteur et aux pourparlers avec le conseil concernant ce dossier.

2175

LE PRÉSIDENT :

Vous arrivez à la conclusion?

2180

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Un front commun de maires a été mis sur pied pour réagir à cet effet.

2185

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay?

M. ANDRÉ TREMBLAY :

2190

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous arrivez à la conclusion?

2195

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Ah! Pas déjà dix minutes?

2200

LE PRÉSIDENT :

Le temps passe tellement vite.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

2205 Attendez un petit peu. Je vais juste essayer de pogner le meilleur bout. O.K., je vais juste faire le petit bout.

2210 Ce projet devrait-il être autorisé et pourquoi? Les municipalités ont été victimes d'un chantage éhonté face aux firmes étrangères et à leurs intermédiaires locaux.

La Municipalité de Saint-Valentin a, de surcroît, consenti à devenir l'hôte de ce projet, moyennant des compensations de misère.

2215 Les entreprises ont signé des contrats avec Hydro-Québec, une société qui possède une cote de crédit élevée, assurant ainsi une grande sécurité à leurs capitaux, pendant que ces mêmes actifs ne sont même pas taxables pour les municipalités.

Les propriétaires terriens ont un rapport de force tout à fait inégal face aux promoteurs qui jouissent de moyens considérables pour influencer la prise de décision.

2220 Tant qu'Hydro-Québec ou le gouvernement du Québec ne s'impliqueront pas directement dans l'éolien, et ce, de manière économiquement rentable pour les contribuables québécois, l'émergence des projets éoliens devrait être mise sur la glace.

2225 Dans la même optique, le projet de Saint-Valentin devrait également être refusé pour l'ensemble des raisons susmentionnées qui invalident sa légitimité.

LE PRÉSIDENT :

2230 Merci, Monsieur Tremblay. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2235 Monsieur Tremblay, vous faites partie de la coalition des maires depuis qu'elle a été formée. On parle de janvier 2011. Vous avez certainement entendu parler des règlements qui ont été ratifiés ou adoptés dans les municipalités voisines ou ratifiés ou homologués par la MRC voisine.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

2240 Oui, des règlements ont été pratiquement les mêmes dans toutes les municipalités à travers le Québec, à travers toutes les MRC. On appelle ça le règlement de contrôle intérimaire. Puis ça a été proposé par des promoteurs.

2245 Donc, c'est de même. Les urbanistes de chaque MRC n'étaient pas assez compétents pour
trouver les solutions... Tant que ça ne t'arrive pas chez vous, c'est sûr et certain que tu n'en fais pas
de cas, puis tu n'en fais pas de règlement. Mais quand on parle de Saint-Valentin ou qu'on parle de
Saint-Cyprien, jamais tu penses ou que tu aies l'idée que Hydro-Québec n'est pas assez incompetent
de choisir des belles terres comme on a chez nous, tu t'arrêtes pas à faire le règlement, dire : « Bien,
2250 non. Ils ne peuvent pas choisir Saint-Cyprien. Ils ne peuvent pas choisir Saint-Valentin. Voyons donc!
C'est les plus belles terres au Québec. C'est des belles terres cultivables. On n'ira pas me mettre ça
là. » Ça fait que tu ne portes pas attention de faire des règlements sévères, si on veut, pour protéger
nos citoyens.

2255 À partir du moment que là, tu l'as dans le visage, bien là, il faut que tu prennes acte.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Dans votre municipalité, avez-vous adopté une réglementation particulière sur les distances?

2260 **M. ANDRÉ TREMBLAY :**

Oui, on veut en faire un, puis c'est certain qu'à la MRC, on a un petit dilemme avec...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2265 Présentement...

M. ANDRÉ TREMBLAY :

2270 Présentement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

... la distance est de combien? 750 mètres?

2275 **M. ANDRÉ TREMBLAY :**

750.

2280 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

C'est la distance entre les résidences et les éoliennes.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

2285

Entre les résidences, c'est 750 mètres, oui. Il y a juste les... il y a des édifices protégés qui sont à 2000 mètres, mais on veut mettre même les résidences à 2000.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2290

Comment vous expliquez que la résistance – pas la résistance – mais la contestation se soit soulevée si tardivement quand on entend parler d'éoliennes depuis 2007?

M. ANDRÉ TREMBLAY :

2295

Tout, mon cher ami, tout se fait en dessous de la table. Ça, c'est clair. Je n'ai pas besoin de vous faire de dessin là-dessus.

2300

Moi, c'est arrivé chez nous, puis ils sont arrivés en me disant que les contrats avaient été signés avec des agriculteurs, puis ça n'a même pas été autorisé par la municipalité. Ça fait que je ne suis pas surpris avec le CCU, les réponses de monsieur Fleury tantôt. Absolument pas. Ça nous arrive dans la face. Tu ne te préoccupes pas de ça parce que tu te dis : d'après toi, c'est sûr que des terres sont protégées chez nous. Tu vas avoir l'UPA qui va te protéger, puis tu vas avoir la CPTAQ qui va te protéger, mais tu t'aperçois un peu plus tard, qu'ils travaillent tous ensemble, puis ils travaillent tous en dessous de la couverture. C'est ça, le système.

2305

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2310

O.K., merci. Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Tremblay.

2315

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2320

J'invite maintenant monsieur Jean-Louis Tinant, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Tinant!

M. JEAN-LOUIS TINANT :

2325 Monsieur le commissaire! Là, vous avez dit mon nom. Jean-Louis Tinant, je suis agriculteur à Saint-Bernard-de-Lacolle.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Tinant, pour votre témoignage. J'invite maintenant monsieur Daniel Reid.

2335 **M. JEAN-LOUIS TINANT :**

Vous n'avez pas de question?

LE PRÉSIDENT :

2340 Nous n'avons pas de question. C'est très clair, votre position. Merci. Bonsoir, Monsieur!

M. DANIEL REID :

2345 Bonsoir, Messieurs les commissaires! J'ai deux questions que j'aimerais traiter. La première, c'est : pourquoi les campagnes se sont dépeuplées? Et comment y remédier? Et suivie d'une autre question : des éoliennes géantes à 1000 mètres : doit-on penser sérieusement à déménager.

J'ai résumé en trois pages le mémoire que j'ai fait parvenir à la commission.

2350 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2355 **M. DANIEL REID :**

Actuellement, nous sommes dans une situation de dépeuplement des campagnes. Amorcé dès 1945, le dépeuplement des campagnes s'est accentué par la suite dans les décennies qui ont suivi. Plusieurs bonnes terres entourant les villes étaient cédées au développement immobilier.

2360 En 1977, trop de terres étaient achetées par des spéculateurs et n'étaient plus cultivées. La situation ne pouvait plus être laissée aux lois du marché, ce qui a amené le gouvernement du Québec

à instituer la *Loi sur la protection du territoire agricole* pour ralentir et encadrer cette mainmise irrémédiable et progressive sur les terres agricoles du Québec.

2365

Or, cette Commission qui régit l'ensemble des activités en région rurale a été beaucoup trop sévère dans les régions plus éloignées des grands centres et a privé les campagnes d'une diversité d'exploitation qui aurait permis à plus de personnes d'y résider et de vivre de leur activité. Depuis 35 ans, les régions rurales ont été désertées de leur population, laissant la place à de grands espaces inhabités.

2370

Pourquoi faudrait-il installer des parcs d'éoliennes industrielles sur ces terres? Voulons-nous vraiment transformer nos campagnes en zone industrielle désertique plutôt que d'essayer de leur redonner une vitalité saine et attrayante?

2375

L'installation d'éoliennes géantes ne permet pas de nouvelles habitations en zone verte. La norme de deux kilomètres s'appliquant déjà aux agglomérations urbaines pourrait s'étendre à tout le territoire, vu les risques du bruit et des infrasons pour la santé, l'agacement des pales se déplaçant incessamment, les nombreuses lumières clignotant la nuit, l'empreinte négative sur le paysage, la dévaluation des propriétés et le sentiment de ne plus être chez soi à la campagne.

2380

La présence d'éoliennes géantes en milieu habité risque d'entraîner une plus profonde agonie de nos campagnes. La revitalisation des campagnes doit s'inspirer, selon moi, des travaux de la Commission sur l'agriculture et l'agroalimentaire au Québec en 2008, rapport mieux connu sous le nom de rapport Pronovost, que je mets en annexe de mon document. Je cite :

2385

L'occupation dynamique du territoire rural du Québec commande, en effet, une approche renouvelée des activités agricoles et de ses activités complémentaires qui seraient non seulement permises, mais encouragées sur le territoire agricole et à proximité de celui-ci.

2390

On comprend dans ce rapport Pronovost que la campagne, pour être vivante, a besoin d'être habitée et d'accueillir des entreprises rurales diversifiées. Les constats suivants nous guident dans notre réflexion par rapport à la demande d'établissement de parcs d'éoliennes et les zones d'exclusion qu'elle requiert. Je cite à nouveau :

2395

Au Québec, il y a une sous-utilisation du potentiel agricole. Des établissements agricoles à temps partiel, des projets convenant à la production et à la transformation des produits alimentaires, des projets destinés à approvisionner un marché régional ou axés sur une niche très spécialisée, des écoles équestres, des tables champêtres, des lieux d'hébergement à la ferme sont autant d'initiatives qui sortent des sentiers battus et qui font appel à une utilisation différente et complémentaire du territoire agricole.

2400

2405 Nous, personnellement, comme apiculteurs à temps partiel, nous ne pourrions pas nous
construire en zone verte. Il est paradoxal de constater – c'est à ça que je veux en venir dans cette
question-là – que c'est parce qu'il y a des espaces dépeuplés dans les régions rurales suffisamment
grandes pour introduire des éoliennes, dû à la gestion imposée depuis 1977 par la CPTAQ de
restreindre drastiquement la campagne aux seules activités agricoles, et c'est parce que ces espaces
inhabités existent, qu'un promoteur éolien peut demander et obtenir qu'un vaste territoire lui soit
réservé et ne plus permettre d'autres activités autres que agricoles ou éoliennes.

2410 Une occupation dynamique du territoire est en concurrence absolue avec l'implantation de
parcs d'éoliennes industrielles avec ses zones d'exclusion. Nous devons plutôt revitaliser la région
rurale et ne pas laisser ce potentiel vital de nos campagnes nous échapper. Réaffirmons nos droits au
développement du territoire rural et permettons-nous de redonner à notre région agricole tout l'élan
2415 qu'elle a toujours eu depuis le premier jour de la colonisation jusqu'à tout récemment.

2420 À notre avis, il faut comprendre l'évolution de notre société et les contraintes qui ont prévalu
quant à la préservation des terres agricoles. Notre défi aujourd'hui est la revitalisation des campagnes.
Nous sommes en milieu habité comportant un haut potentiel de développement agricole,
récréotouristique et économique. Donnons-nous une autre vision pour revitaliser la vie économique et
communautaire en territoire agricole.

2425 Deuxième question : des éoliennes géantes à 1000 mètres de distance de nos résidences :
doit-on penser sérieusement à déménager?

2430 Vivant à Lacolle tout près de cinq éoliennes projetées dans la partie sud du projet éolien de
Saint-Valentin, nous sommes inquiets pour notre santé ainsi que la santé de toutes les personnes
habitant notre municipalité. Nous nous inquiétons également des répercussions sur la santé et le
comportement des animaux de compagnie et du bétail chez les producteurs agricoles.

2435 Durant la période de questions au BAPE du projet éolien de Saint-Valentin, il a été mentionné
qu'en France, deux associations, Acoustique et Acouphène Environnement, consultants indépendants
à propos du bruit, recommandent des seuils de bruit de 30 décibels pour les adultes. De son côté,
l'Organisation mondiale de la santé recommande un seuil de 25 décibels pour respecter la quiétude
des enfants la nuit.

2440 Or, avec le projet TransAlta, le bruit s'élève jusqu'à 40 décibels. Au-delà des sons audibles, ce
sont l'ensemble des vibrations qu'émettent les éoliennes qui nous inquiètent. Les infrasons non
audibles de 1 à 25 décibels parcourent des distances de cinq kilomètres et plus et pénètrent les
bâtiments et les maisons. Plus difficiles à mesurer, les infrasons demeurent une composante majeure
à ce qui sera nommé comme le syndrome éolien.

2445 Personnellement, je peux parler des acouphènes, l'une des composantes du syndrome éolien décrit plus bas. Depuis maintenant dix ans, je suis habité par des acouphènes, des bruits dans les oreilles qui n'ont pas rapport avec l'extérieur. J'ai fait une recherche sur le sujet que je publie sur mon site internet - <http://home.primus.ca/~danielreid/acouphenes.htm> - Je dois éviter les situations de bruit qui peuvent amplifier les acouphènes déjà présents. Souvent, les acouphènes sont associés à une détérioration de l'oreille interne – ce que madame Pierpont a parlé abondamment. Dans l'étude sur le syndrome éolien, on suggère aux personnes vivant à moins de deux kilomètres d'éoliennes de déménager.

2450 Or, 7 % de la population québécoise ont une problématique d'acouphène et cette proportion double chez les personnes de 50 ans et plus. La présence d'éoliennes à une distance inférieure à 2000 mètres va exacerber l'un ou l'autre des symptômes du syndrome éolien dont l'acouphène.

2455 Notre Municipalité de Lacolle compte 2500 personnes à l'année, 4000 personnes l'été. Or, 80 % des personnes résidant à Lacolle ont leur domicile à moins de 2000 mètres des éoliennes projetées.

2460 Nous ne sommes pas des cobayes. Considérant que la distance séparatrice de 2000 mètres n'est pas respectée, le principe de précaution élémentaire en santé publique est bafoué et nous nous retrouvons dans une situation où des problèmes de santé vont apparaître ou s'aggraver pour une partie de la population.

2465 Information que je suis content d'être le premier à dire : le 3 mars 2011, le ministre de la Planification de l'État de Victoria en Australie – l'État de Victoria a une population de 6-7 millions d'habitants – a annoncé d'inclure une zone de 2000 mètres entre les éoliennes et les résidences et de redonner aux gouvernements locaux la pleine autorité sur les émissions de permis d'éoliennes. Pourquoi n'en vient-on pas au Québec à de telles dispositions concernant les parcs d'éoliennes géantes? Vous avez la référence et c'est vraiment un communiqué ministériel.

2475 Considérant mes acouphènes, je préférerais m'éloigner des éoliennes plutôt que d'en devenir une victime. Est-ce que j'en ai les moyens? De combien de dizaines de milliers de dollars ma propriété sera-t-elle dévaluée? Le promoteur ne devrait-il pas être formellement obligé de payer ces dévaluations immobilières et ces frais de relocalisation avant que le projet soit accepté?

2480 On nous prend pour des citoyens de deuxième classe. Les agglomérations plus importantes ont droit à une distance séparatrice de 2000 mètres des éoliennes et, nous, dans une municipalité moins importante, on nous les impose à 750 mètres. Pourquoi la municipalité voisine de Saint-Valentin n'est pas tenue de respecter une distance séparatrice de 2000 mètres de nos résidences à Lacolle et que notre règlement municipal de Lacolle est à 2000 mètres pour des éoliennes?

2485 Hydro-Québec – je termine – Hydro-Québec, le ministère des Affaires municipales du Québec
et l'Institut national de santé publique du Québec nous mettent dans un beau pétrin avec le projet
éolien de Saint-Valentin. J'espère que le Conseil des ministres saura être à l'écoute des citoyens
lorsque viendra le moment de statuer sur l'autorisation du projet de Saint-Valentin. Quel cafouillage
économique, détérioration de notre environnement et atteinte à la santé publique! Je ne peux
qu'exprimer ma déception et mon découragement devant l'absurdité de toute cette situation
méprisante pour les citoyens de notre région.

2490 Et je termine. À quand une législation provinciale qui limite l'implantation d'éoliennes à une
distance de 2000 mètres des habitations et qui redonne aux élus locaux la pleine autorité sur les
autorisations d'éoliennes?

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Monsieur Longpré?

2500 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Juste une petite question pour éclaircir. Vous parlez, vous venez juste d'en parler, le Plan
d'urbanisme de Lacolle qui spécifiait déjà, en 2007, qu'aucune éolienne ne pouvait être érigée à
moins de 1500 mètres de nos habitations et, dernièrement, le règlement a été amendé à 2000 mètres.

2505 **M. DANIEL REID :**

Oui.

2510 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

C'est exact, ça?

M. DANIEL REID :

2515 Exact. Monsieur Patenaude qui va venir ici demain va vous en parler plus longuement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

D'accord. Je vous remercie.

2520 **LE PRÉSIDENT :**

J'aurais une ou deux questions.

M. DANIEL REID :

2525

Monsieur Patenaude est sur le conseil municipal de Lacolle.

LE PRÉSIDENT :

2530

Oui, bien sûr. On va lui adresser la question demain. Mais vous avez mentionné tout à l'heure que l'Organisation mondiale de la santé, pour les enfants, pour le sommeil, parle de 25 décibels.

M. DANIEL REID :

2535

La nuit.

LE PRÉSIDENT :

2540

La nuit. Ça, c'est à l'intérieur. C'est où il dort. C'est à l'intérieur de la chambre, c'est où il dort.

M. DANIEL REID :

Oui.

2545

LE PRÉSIDENT :

Le 40 décibels, la règle du 40 décibels du ministère, est-ce que c'est à l'intérieur d'une maison ou à l'extérieur?

2550

M. DANIEL REID :

Je n'en ai pas d'idée.

LE PRÉSIDENT :

2555

C'est à l'extérieur.

M. DANIEL REID :

2560

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Et l'idée, c'est qu'on considère, le ministère et le promoteur considèrent que...

2565

M. DANIEL REID :

C'est difficile d'entendre ici. Le son est en arrière, puis il faut aller doucement, tranquillement.

2570

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. Je vais ralentir.

2575

M. DANIEL REID :

O.K.

2580

LE PRÉSIDENT :

Donc, le 40 décibels, la norme du ministère, le critère, en fait, du ministère est à l'extérieur des résidences.

2585

M. DANIEL REID :

O.K.

2590

LE PRÉSIDENT :

Et on considère, d'une façon générale, qu'il y a 15 décibels d'atténuation par le bâtiment. Donc, le 25, sur cette base, il est comme on pourrait dire, selon cette règle, le même que le 40 à l'extérieur. C'était juste pour faire un peu le point pour vous éclairer un peu.

2595

M. DANIEL REID :

C'est bon. Oui. Puis il reste qu'il y a aussi la question des infrasons de 0 à 25.

2600

LE PRÉSIDENT :

Il y a beaucoup d'autres points.

M. DANIEL REID :

Qui, eux, passent au travers sans l'atténuation de 15 décibels.

LE PRÉSIDENT :

2605

Il y a effectivement beaucoup d'autres points que vous avez mentionnés. Mais je voulais juste préciser ça comme, pas une rectification, mais un petit élément. Donc, je vous remercie beaucoup, Monsieur Reid, pour votre présentation, votre témoignage.

2610

M. DANIEL REID :

Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

2615

J'invite maintenant madame Jeannine Pinard. Je vous mentionne qu'il est 22 h 45. Nous devrions terminer vers 23 h et qu'actuellement, au Centre Paulinoix, il y a encore près de 100 personnes dans la salle. Ce qui est quand même assez exceptionnel. Et je laisse la parole *de facto* à madame Pinard.

2620

Mme JEANNINE PINARD :

J'ai rajouté un petit préambule pour me présenter, chose que vous n'aviez pas dans votre mémoire.

2625

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Vous avez dix minutes.

2630

Mme JEANNINE PINARD :

Bonjour! Je suis Jeannine Pinard. Depuis 25 ans, je travaille auprès des personnes en perte d'autonomie à domicile. Dernièrement, je visite des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Vous comprendrez que j'ai l'habitude de faire une synthèse simple et même simpliste de différentes situations auxquelles je suis confrontée au jour le jour.

2635

Bien que je ne suis pas impliquée dans les différends entre pour ou contre le projet éolien, j'ai décidé de prendre part aux premières audiences du BAPE, et ce, par curiosité pure et simple. Les diverses questions et réponses que j'ai entendues lors des premières audiences m'ont laissée avec un grand questionnement.

2640

Vous comprendrez que je vous remets un mémoire qui est à mon image de tous les jours, soit très simple et même simpliste, et que je n'entrerai pas dans les politiailleries des experts qui ne s'entendent même pas entre eux.

2645 **(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

LE PRÉSIDENT :

2650 Merci, Madame Pinard. On vous remercie pour votre témoignage et il n'est pas simpliste. Je le trouve utile, comme tous les témoignages. Je vous en remercie.

J'invite maintenant la dernière personne pour la soirée pour les mémoires, monsieur Jean Siouville, s'il est encore ici. Monsieur Siouville, bonsoir! C'est presque bonne nuit. Mais, bonsoir!

2655 **M. JEAN SIOUVILLE :**

2660 Dans la fin des années 50, le gouvernement a envoyé ses fonctionnaires, principalement les agronomes du ministère de l'Agriculture, pour dire aux gens qu'on devait lâcher la production animale, laitière, pour se lancer dans la culture céréalière, parce que c'était plus rentable. Que les terres de la région étaient beaucoup trop fertiles et dispendieuses pour les consacrer à l'élevage.

2665 Pour ce faire, on a redressé les cours d'eau, un peu, et puis on a semé du maïs. À l'automne, on s'est aperçu que le terrain pouvait être humide et ne permettait pas de sortir la récolte. Donc, on a décidé de drainer les terres. On a recreusé les cours d'eau avec des dégâts immenses, parce que quand la pelle a passé sur un nouveau cours d'eau, au printemps suivant, il y a à peu près dix mètres de terre cubes par mètre linéaire de cours d'eau qui s'en va dans le fond de la rivière.

2670 Ce fut fait. Après ça, on s'est ramassé avec les algues bleues. Ça, c'est un petit détail, mais qui, je trouve, moi... mais maintenant qu'on a fait les travaux, drainé les terres, on veut maintenant nous obliger à faire pousser des asperges en béton et en acier, ce qui va finir de désertifier la terre.

Je trouve que c'est aberrant. Bonsoir!

2675 **LE PRÉSIDENT :**

2680 Merci, Monsieur Siouville. Nous sommes rendus à la fin de la soirée. Il y a toujours une possibilité de droit de rectification. Il y a une dame qui a demandé un droit de rectification. C'est madame France St-Onge qui nous a parlé, hier, de loi du silence, et je pense que vous aviez dit, à la question de monsieur Longpré, si je ne m'abuse : « C'est ce qu'on dit. C'est ce qu'on entend. » Et là, vous voulez juste nous préciser qu'il y a un article au contrat qui fait état de cette confidentialité. Vous voulez juste le mentionner.

Mme FRANCE ST-ONGE :

2685 Exact. Lorsque j'ai répondu à votre question, hier, concernant la loi du silence que j'ai évoquée dans mon mémoire, j'ai précisé que le promoteur avait demandé à des agriculteurs de ne pas en parler. Dans la période permise de rectification des faits, un agriculteur de Saint-Valentin, monsieur Kaech, je crois, est venu mentionner : « Moi, j'ai signé, puis on m'a pas demandé... on m'a jamais demandé de ne pas en parler. »

2690 Je tiens, à mon tour, à rectifier, parce que preuve à l'appui, je peux rectifier cette information-là. On dit que dans la liste de documents remis... pas « on dit » mais dans la liste des documents remis par le promoteur Venterre au BAPE, et qui est toujours disponible sur votre site web, l'onglet DA-6 est intitulé : « Entente-type d'octroi d'option établie avec chacun des propriétaires terriens de projet de Saint-Valentin, 26 pages plus annexe ».

2695 L'article 26 portant spécifiquement sur la confidentialité précise clairement et je cite :

2700 *Sous réserve de l'article 15 ci-dessus, le propriétaire ne divulgue à des tiers aucun renseignement ayant trait au parc éolien, au présent octroi d'option ou au contrat de location. Cette clause de confidentialité demeure en vigueur même si le titulaire ne lève pas l'option.*

Donc, je crois que si monsieur veut toujours conserver ce qu'il a dit, hier, qu'il n'avait pas été avisé, bien, c'était pourtant dans les clauses du contrat.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Et peut-être que monsieur l'a interprété aussi à sa façon...

Mme FRANCE ST-ONGE :

2710 Peut-être.

LE PRÉSIDENT :

2715 ... puisqu'il est signataire de ce contrat.

Mme FRANCE ST-ONGE :

2720 Peut-être.

LE PRÉSIDENT :

Donc je vous remercie, Madame.

Mme FRANCE ST-ONGE :

2725

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2730

Il y a monsieur Couture qui m'a écrit un mot. Je vais prendre la nuit pour le vérifier et je vous reviendrai demain. Si j'ai fait une mauvaise information à l'effet que le 25 décibels A pour le sommeil, qui était la donnée qui était donnée par monsieur Reid, est à l'extérieur d'une maison, ce qui ferait qu'à l'intérieur, elle serait de l'ordre de 5 ou 10 décibels, je ferai la correction.

2735

La valeur moyenne d'atténuation dont j'ai parlé tout à l'heure, Monsieur Couture, qui était de 15 décibels est une valeur très moyenne. On sait que ça varie selon les spectres de fréquence, mais c'est la valeur moyenne qui a été utilisée par le promoteur pour faire le calcul à l'intérieur. C'est ce que j'ai mentionné.

2740

Et je complète que j'ai mentionné, simplement parce que je trouvais important, que le 40 décibels dont j'ai parlé, dont parlait la Directive 98-01 est un 40 décibels à l'extérieur d'une résidence, à une distance, je pense que c'est un mètre. Vous m'excuserez si ce n'est pas ça. Donc la seule chose que j'aurais à confirmer, à vérifier, c'est le 25 décibels pour le sommeil. Et le 25 décibels, je vous donnerai la réponse demain.

2745

Ceci dit, chers internautes, il est 23 h. Chères personnes ici également, il est 23 h. Il est temps d'aller se coucher. Je vous souhaite une bonne nuit. Je vous remercie pour votre collaboration, ce soir. Et, demain, nous reprendrons ici pour une quatrième séance à 13 h.

2750

AJOURNEMENT

2755

Je, soussignée, **YOLANDE TEASDALE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :



2760

YOLANDE TEASDALE, s.o.